

PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

2019 - 2024



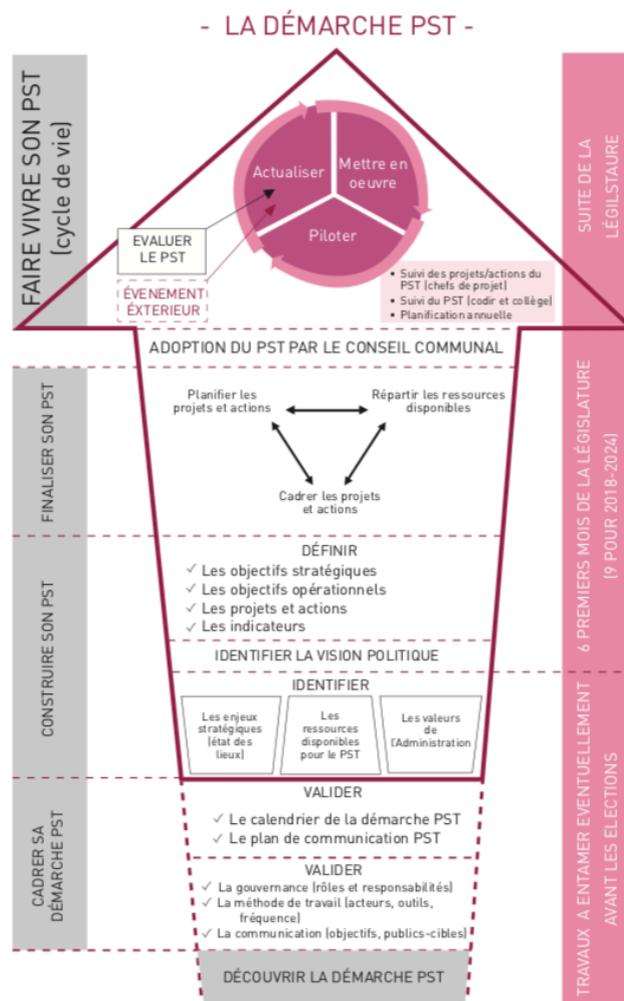
Introduction - Le PST : notions principales

Le programme stratégique transversal a été incorporé dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation à l'article L-1123-27 et dans la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale à l'article 27 par les décrets du 19 juillet 2018.

Le PST signifie :

- **Un programme** : un ensemble d'actions que l'on planifie de faire, un ensemble de projets ou d'intentions d'actions. Il fédère les éventuels autres plans (PCS, Plan de développement de la lecture, PCDN, ...)
- **Une stratégie** : détermine une vision d'avenir et le chemin pour y arriver ;
- **Une transversalité** : engage dans sa concrétisation, les différentes parties prenantes dont les mandataires politiques, les grades légaux, l'administration concernée.

Ce mode de gestion est la transposition, sur le plan local, des principes du new management public. La démarche du PST peut se résumer au travers du schéma ci-après proposé par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.



Le pouvoir local doit définir sa **vision politique**. Ensuite, il définit ses **objectifs stratégiques**.

Chacun d'entre eux est décliné en **objectifs opérationnels** qui, à leur tour, sont déclinés en **actions**.

Cette arborescence simple doit être établie en toute **cohérence** sachant que certaines actions peuvent, de manière transversale, servir plusieurs objectifs opérationnels.

Dans le PST, il convient de distinguer le volet interne du volet externe.

Le **volet externe** est centré sur les missions du pouvoir local et sur le développement de la cité.

Le **volet interne** est centré sur l'administration et son fonctionnement. Celui-ci doit bien entendu servir le volet externe.

Enfin, le PST est soumis à **évaluation**. Non-seulement sur l'aspect réglementaire mais également **par le citoyen** qui pourra ainsi juger de l'action réalisée par les élus.

Il convient de préciser que le PST vise principalement **les projets nouveaux**, les **initiatives nouvelles** à implémenter au regard des différentes missions de la commune. Il n'a donc pas pour but de reprendre toutes les actions déjà existantes, ni les missions obligatoires des pouvoirs locaux régis, notamment, par les dispositions réglementaires.

En outre, il n'est **ni concevable, ni réaliste** d'inscrire dans un tel programme **des objectifs et actions pour l'ensemble des secteurs et compétences** qu'une commune ou un CPAS est susceptible de gérer. La programmation implique, intrinsèquement, de **poser des choix** pour allouer les ressources et utiliser l'énergie de l'administration à la réalisation **d'objectifs estimés prioritaires** par l'exécutif.

Le PST ne doit pas être un carcan. Ce n'est pas parce qu'une action, qu'il apparait à un moment opportun de réaliser, n'est pas inscrite dans le PST que l'autorité communale doit s'interdire de la mener à bien. De même, l'autorité communale doit pouvoir prendre la responsabilité d'abandonner une action inscrite dans le PST si elle s'avère inopportune ou inefficace.

Enfin, le **PST** est une feuille de route qui **impacte** de manière importante **les administrations** concernées. En effet, il revient à **l'administration d'opérationnaliser** la programmation ainsi adoptée avec les ressources qui leur seront fournies. Le PST implique une **nécessaire coopération quotidienne** entre l'administration et les décideurs politiques.

Objectifs stratégiques et opérationnels

Au départ de la vision politique du CPAS arrêtée dans la déclaration de politique sociale adoptée par le Conseil de l'Action sociale, le PST est construit verticalement autour **d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions**. Il s'agit bien d'implémenter une culture de la gestion par objectifs.

Objectifs stratégiques et opérationnels

On distingue les objectifs selon leur caractère stratégique ou opérationnel.

L'objectif stratégique se définit sur le registre de « **L'ETRE** » : *que voulons-nous être dans 6 ans ?*
C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

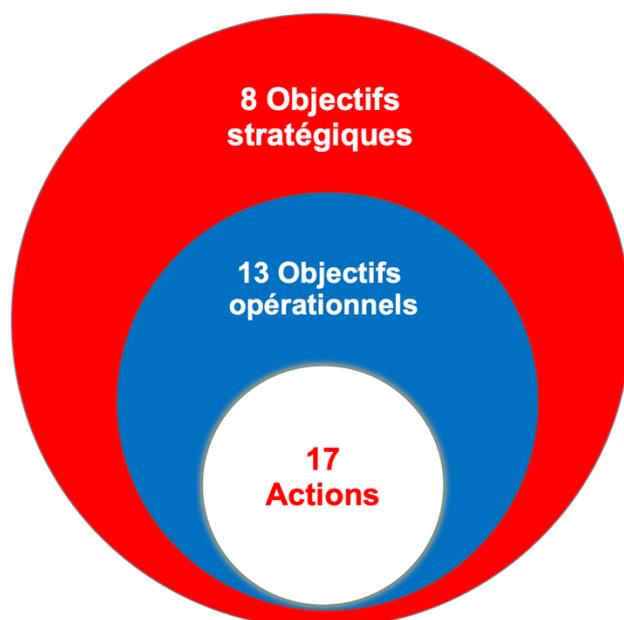
L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « **FAIRE** » : *que voulons-nous faire ?* »

Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'action se définit sur le registre du « **COMMENT** » : *qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ?*

Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

La philosophie d'un PST s'inscrit dans une **logique d'action** et non d'acteurs. Ainsi, une action n'est pas élaborée en fonction de l'acteur qui la portera. Une fois l'action définie en fonction de l'objectif qu'elle doit servir, **l'autorité évalue l'acteur le plus en capacité de la réaliser** et la lui confie.



Les 8 objectifs stratégiques sont :

- 1 Être un CPAS accueillant
- 2 Être un CPAS qui investit dans le domaine du logement
- 3 Être un CPAS qui mène une politique de mobilité pour tous
- 4 Être un CPAS qui s'investit pour les aînés
- 5 Être un CPAS qui adopte une politique sociale Pro-active
- 6 Être un CPAS qui s'investit dans le domaine de la santé
- 7 Être un CPAS qui renforce et crée des synergies avec les partenaires de terrain
- 8 Améliorer l'offre de logement sur la commune

Nos projets

Une action = le « FAIRE CONCRÈTEMENT ».

Une ou plusieurs actions vont être définies dans le cadre d'un objectif opérationnel.

Pour définir une action, on peut se poser la question suivante : « QUE VA-T-ON FAIRE CONCRÈTEMENT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL ? ».

Une fois ce « QUOI » défini, une réponse devra également être apportée à la question suivante : «

PAR QUI, QUAND ET AVEC QUELS MOYENS CE « QUOI » VA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ ? »

L'action :

- contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel.
- sera réalisée au plus tard à l'échéance de l'objectif opérationnel.
- doit être précise.
- doit être pilotée par une personne désignée.

On trouvera ci-après liste des 17 actions/projets envisagés regroupés par objectifs stratégiques et opérationnels. En annexes, sont reprises toutes les fiches projets.

Objectifs stratégiques (OS) / Objectifs opérationnels (OO)		
N°	OS	OO Actions/ projets
1	Etre un CPAS accueillant	1 - Se doter d'un bâtiment adapté aux besoins du personnel et de la population 1 Transformation du bâtiment Belfius en bureaux administratifs dédiés au CPAS 2 - Œuvrer pour une accessibilité de l'administration 2 Mise à disposition des citoyens des informations relatives aux différentes actions du CPAS. 3 Mise à disposition dans la salle d'attente de différents folders et prospectus utiles au public rencontré 4 Mise en place d'un guichet d'accueil à la salle d'attente assuré par la présence d'un employé d'accueil
2	Etre un CPAS qui investit dans le domaine du logement	1 - Améliorer l'offre de logement sur la commune 5 se doter d'infrastructures pour faire face aux besoins de logement d'urgence 6 mener une réflexion sur les besoins en logement adaptée à la population
3	Etre un CPAS qui mène une politique de mobilité pour tous	

	1 - Maintenir et développer des actions et/ou services de mobilité accessible à tous au sein de la commune
	7 Maintenir et développer des actions et/ou service de mobilité accessible à tous au sein de la commune
4	Etre un CPAS qui s'investit pour les aînés
	4. Améliorer l'offre existante au niveau des repas à domicile pour les citoyens
	8 mener une réflexion globale sur l'offre de repas à domicile existante sur le territoire
5	Etre un CPAS qui adopte une politique sociale Pro-active
	1 - Favoriser la réinsertion socio-professionnelle par l'emploi et/ou la formation
	9 Mise en place d'une collaboration avec le guichet de l'emploi d'une formation permis de conduire poids lourds
	10 Mener une étude de faisabilité d'un service titres-services au sein du CPAS
	11 Mener une politique de mise à l'emploi pro-active
	2 - Agir contre les inégalités, tant sociales que culturelles, pour la jeunesse et les familles
	12 Mise en place de sorties culturelles à destination des familles précarisées
6	Être un CPAS qui s'investit dans le domaine de la santé
	1 - Mener une politique adaptée aux enjeux du vieillissement de la population
	13 Mise en place d'une étude portant sur l'opportunité et la faisabilité d'une maison de repos sur le territoire communal
	14 Soutien aux partenaires qui travaillent pour le maintien à domicile
	2 - Mener une réflexion globale sur l'accessibilité aux soins de santé sur le territoire de la commune
	15 Mener une concertation sur le terrain entre les différents professionnels de la santé
7	Etre un CPAS qui renforce et crée des synergies avec les partenaires de terrain
	1 - Renforcer les synergies avec la commune de Hastière
	16 Mise à disposition d'ouvriers via des contrats Article 60
	2 - Renforcer les synergies avec les différents acteurs de terrain
	17 Mise à l'emploi via des contrats Article 61
8	Améliorer l'offre de logement sur la commune
	1 - Se doter d'infrastructures pour faire face aux besoins de logement d'urgence
	2 - Se doter d'infrastructures de logement adaptées à la population

Synthèse budgétaire

Le contexte d'action des entités locales se voit aujourd'hui délimité par :

- une raréfaction des opportunités de subsidiation d'investissements et une révision de leurs critères d'attribution ;
- l'intégration des données budgétaires et comptables communales dans le périmètre d'endettement public de la Région wallonne et de l'Etat fédéral ;
- la prise en charge de coûts liés à des transferts de compétences vers les entités locales (Zones de police, Zones de secours, révision des critères d'octroi d'allocations de chômage, ...) ;
- le discernement des opérateurs financiers à accorder des prêts de longue durée(30ans) à des conditions favorables aux entités présentant les soldes plus positifs ;
- l'obligation pour les pouvoirs locaux de présenter des ratios dans des branches d'activités (coût vérité en matière des déchets, gestion des Initiatives Locales d'Accueil des CPAS) ;
- la fixation d'échéances strictes tant en matière de dépôt d'estimations budgétaires que de reddition de comptes ;
- un accroissement des risques de modifications légales et de contentieux portant sur la sécurité des recettes (jurisprudence fiscale instable, transfert de compétences vers les entités fédérées...).

Autant ce panorama implique une détérioration de l'autonomie communale et un accroissement des responsabilités des élus locaux, il constitue néanmoins une opportunité pour les entités locales d'améliorer leurs modes de gestion et de planification financière.

Outre la possibilité d'obtenir des **subsidés** les deux modes autonomes de financement des institutions locales sont le **recours à l'emprunt** ou le **prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire**.

Le recours à l'emprunt se traduit par une recette égale à la dépense (ou part de dépense si subside) au service extraordinaire et une dépense ordinaire égale aux charges annuelles de remboursement du capital et des intérêts durant le temps de l'emprunt.

Le recours à l'emprunt permet au contraire d'augmenter considérablement la capacité d'investissement mais engendre un report de charges sur le futur, un risque éventuel de variation de taux et un risque d'incapacité de remboursement.

Classiquement les pouvoirs locaux recourent systématiquement à l'emprunt vu leurs difficultés à dégager des résultats positifs annuels suffisamment importants pour constituer un fonds de réserve extraordinaire suffisant.

Le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire s'illustre par une recette au service extraordinaire égale à la dépense (ou part de dépense si subside)

Les deux modes de financement sont fondamentalement différents. Les prélèvements nécessitent une capacité à dégager des résultats favorables suffisants. S'ils permettent d'éliminer toute charge future, ils limitent la capacité d'investissement à court terme.

Le scénario idéal consiste à définir une capacité d'emprunt permettant de conserver des résultats ordinaires suffisants, combiner les deux approches et les adapter en fonction des évolutions budgétaires.

Estimer les impacts budgétaires d'un PST relève d'une gageure.

Sur le plan des dépenses, de nombreux projets ne peuvent être estimés de façon précise à ce stade. Ainsi en va-t-il des projets qui préalablement nécessitent par exemple la désignation d'un auteur de projet capable d'estimer le coût même de l'investissement. Notons également que de nombreux projets sont sans impact budgétaire significatif et supportables sur les crédits budgétaires récurrents.

En matière de recettes, les possibilités et taux de subsidiation sont inconnus à ce stade. Souvent, l'élaboration avancée du projet fait seulement apparaître les possibilités de financement. Enfin, il est impossible d'estimer les fonds propres qui seront affectables compte tenu de l'imprévisibilité des résultats futurs.

Il convient donc de ne pas perdre de vue qu'un Plan Stratégique Transversal n'est ni un budget, ni une projection pluriannuelle. Il constitue avant tout un exercice de structuration et de planification des projets afin d'atteindre des objectifs précis. Cette planification conditionnera le cas échéant le démarrage ou la suspension, voire le report de projets en fonction de leurs coûts réels et de l'évolution du périmètre financier par année budgétaire.

La progressive mise à l'étude et exécution de projets conditionneront les possibilités de concrétiser ou non les investissements et projets envisagés. Des choix d'opportunité et de priorité pourront être effectués, par exemple à l'occasion de l'instruction des budgets et modifications budgétaires annuels ou de l'intégration des résultats comptables.

In fine, il est important de garder à l'esprit que les années à venir seront un peu plus difficiles d'un point de vue financier, et en tant que gestionnaires, femmes et hommes politiques, nous devons faire des choix.

Annexes – Fiches projets



Projet

Transformation du bâtiment Belfius en bureaux administratifs dédiés au CPAS

Objectif stratégique

1. Etre un CPAS accueillant

Objectif opérationnel

1. Se doter d'un bâtiment adapté aux besoins du personnel et de la population

Objectif de Développement Durable (ODD) **Logo ODD**

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Programme principal

PST

Programme(s) secondaire(s)

Description

En vue d'offrir un accueil adapté, le CPAS a acheté le bâtiment occupé précédemment par la banque Belfius et souhaite y déménager ses bureaux. Des travaux sont prévus afin de prévoir des aménagements adaptés pour le personnel et le public.



Projet Mise à disposition des citoyens des informations relatives aux différentes actions du CPAS.

Objectif stratégique 1. Etre un CPAS accueillant

Objectif opérationnel 2. Œuvrer pour une accessibilité de l'administration

Objectif de Développement Durable (ODD) **Logo ODD**

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Description

Le CPAS a une mission d'information et souhaite développer différents canaux pour communiquer avec les citoyens. (Facebook, site internet, écran d'accueil dans la salle d'attente,...)



Projet Mise à disposition dans la salle d'attente de différents folders et prospectus utiles au public rencontré

Objectif stratégique 1. Etre un CPAS accueillant

Objectif opérationnel 2. Œuvrer pour une accessibilité de l'administration

Objectif de Développement Durable (ODD)

Logo ODD

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Description

Dans une optique d'information, le CPAS souhaite mettre à disposition des citoyens dans la salle d'attente divers documents utiles tels que des offres d'emploi, des offres de logements en location, des offres culturelles via l'article 27 ou autres,...



Projet Mise en place d'un guichet d'accueil à la salle d'attente assuré par la présence d'un employé d'accueil

Objectif stratégique 1. Etre un CPAS accueillant

Objectif opérationnel 2. Œuvrer pour une accessibilité de l'administration

Objectif de Développement Durable (ODD)

Logo ODD

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Description

Partant du constat suivant: il est important pour le citoyen d'avoir, au sein de l'administration, un lieu d'accueil qui permet d'obtenir des indications simples sur le fonctionnement des différents services, le CPAS souhaite se doter d'un guichet d'accueil avec la présence d'un employé.



Projet	se doter d'infrastructures pour faire face aux besoins de logement d'urgence
Objectif stratégique	2. Etre un CPAS qui investit dans le domaine du logement
Objectif opérationnel	1. Améliorer l'offre de logement sur la commune

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Le CPAS souhaite se doter d'infrastructures pour faire face aux besoins de logement d'urgence. Cela va passer par l'acquisition de logement conteneur.



Projet	mener une réflexion sur les besoins en logement adaptée à la population
Objectif stratégique	2. Etre un CPAS qui investit dans le domaine du logement
Objectif opérationnel	1. Améliorer l'offre de logement sur la commune

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Le CPAS souhaite se doter d'infrastructures pour faire face aux besoins de logement d'urgence. Cela va passer par l'acquisition de logement conteneur.



Projet **Maintenir et développer des actions et/ou service de mobilité accessible à tous au sein de la commune**

Objectif stratégique **3. Etre un CPAS qui mène une politique de mobilité pour tous**

Objectif opérationnel **1. Maintenir et développer des actions et/ou services de mobilité accessible à tous au sein de la commune**

Objectif de Développement Durable (ODD) **Logo ODD**

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Description

Le CPAS possède deux véhicules pour le taxi social, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite.
 Le CPAS souhaite répondre aux besoins de la population en ce qui concerne les problèmes de mobilité tout en se fixant des priorités à savoir, les déplacements médicaux et administratifs.



Projet	mener une réflexion globale sur l'offre de repas à domicile existante sur le territoire
Objectif stratégique	4. Etre un CPAS qui s'investit pour les aînés
Objectif opérationnel	1. Améliorer l'offre existante au niveau des repas à domicile pour les citoyens

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Le CPAS souhaite analyser l'offre existante sur la commune pour la livraison de repas à domicile et voir si celle-ci répond aux besoin de la population.



Projet Mise en place d'une collaboration avec le guichet de l'emploi d'une formation permis de conduire poids lourds

Objectif stratégique 5. Etre un CPAS qui adopte une politique sociale Pro-active

Objectif opérationnel 1. Favoriser la réinsertion socia-professionnelle par l'emploi et/ou la formation

Objectif de Développement Durable (ODD) **Logo ODD**

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante



Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s) Synergies Communes - CPAS

Description

En collaboration avec le guichet de l'emploi, le CPAS souhaite mettre en place une formation permis poids lourd sur le territoire de la commune.



Projet	Mener une étude de faisabilité d'un service titres-services au sein du CPAS
Objectif stratégique	5. Etre un CPAS qui adopte une politique sociale Pro-active
Objectif opérationnel	1. Favoriser la réinsertion socia-professionnelle par l'emploi et/ou la formation

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Dans le cadre d'une politique pro-active de mise à l'emploi, le CPAS souhaite étudier la faisabilité d'un service "Titres services" au sein du CPAS.



Projet	Mener une politique de mise à l'emploi pro-active
Objectif stratégique	5. Etre un CPAS qui adopte une politique sociale Pro-active
Objectif opérationnel	1. Favoriser la réinsertion socia-professionnelle par l'emploi et/ou la formation

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Le CPAS souhaite développer sa politique de mise à l'emploi via l'article 60 et 61.



Projet	Mise en place de sorties culturelles à destination des familles précarisées
Objectif stratégique	5. Etre un CPAS qui adopte une politique sociale Pro-active
Objectif opérationnel	2. Agir contre les inégalités, tant sociales que culturelles, pour la jeunesse et les familles

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Le CPAS souhaite développer l'offre culturelle à destinations des citoyens en visant tout les publics (de 0 à 99 ans).



Projet Mise en place d'une étude portant sur l'opportunité et la faisabilité d'une maison de repos sur le territoire communal

Objectif stratégique 6. Etre un CPAS qui s'investit dans le domaine de la santé

Objectif opérationnel 1. Mener une politique adaptée aux enjeux du vieillissement de la population

Objectif de Développement Durable (ODD) **Logo ODD**

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal PST

Programme(s) secondaire(s)

Description

Face au constat de l'absence de maison de repos sur le territoire communal et partant des données démographiques, le CPAS souhaite étudier l'opportunité et la faisabilité d'une maison de repos.



Projet	Soutien aux partenaires qui travaillent pour le maintien à domicile
Objectif stratégique	6. Etre un CPAS qui s'investit dans le domaine de la santé
Objectif opérationnel	1. Mener une politique adaptée aux enjeux du vieillissement de la population

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Le CPAS soutient les acteurs qui œuvrent sur le territoire communal afin de favoriser un maintien à domicile. Le but de l'action étant de renforcer les partenariats et les différentes collaborations avec les services existants.



Projet	Mener une concertation sur le terrain entre les différents professionnels de la santé
Objectif stratégique	6. Etre un CPAS qui s'investit dans le domaine de la santé
Objectif opérationnel	2. Mener une réflexion globale sur l'accessibilité aux soins de santé sur le territoire de la commune

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

En collaboration avec la Province de Namur et le BEP, le CPAS souhaite rencontrer les professionnels de la santé en vue d'élargir l'offre existante sur la commune. Cette concertation a pour but de répondre aux besoins d'accessibilité aux soins de premières lignes.
 La création d'une association de santé intégrée (ASI) est à l'étude afin de développer une offre de soin intégrée par des équipes qui prennent en compte le patient dans sa globalité.



Projet	Mise à disposition d'ouvriers via des contrats Article 60
Objectif stratégique	7. Etre un CPAS qui renforce et crée des synergies avec les partenaires de terrain
Objectif opérationnel	1. Renforcer les synergies avec la commune de Hastière

Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD
--	-----------------

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	Synergies Communes - CPAS

Description

La commune étant un partenaire parmi d'autres, le CPAS souhaite développer la mise à disposition à la commune et /ou à d'autres partenaires locaux, de personnel via l'article 60.

Cette action permet aux travailleurs mis à disposition d'acquérir une expérience professionnelle forte et enrichissante.

Cette action s'inscrit également dans le cadre de d'une politique de mise à l'emploi pro-active.

L'article 60, c'est quoi?

Il s'agit d'un article de la loi organique des CPAS qui permet à celui-ci d'engager des personnes pour la durée nécessaire à l'obtention des allocations sociales et de mettre à disposition moyennant convention auprès de tiers.

Cette mise à disposition est prioritairement destinée au secteur public (commune, ASBL, intercommunale,...)

Toutefois, rien n'interdit la mise à disposition du secteur privé, il n'est simplement pas subventionné par le SPW.

REGLES GENERALES

- Le CPAS est l'employeur
- La personne engagée est un bénéficiaire du DIS
- L'entreprise désigne un tuteur pour l'encadrement de la personne engagée
- Une convention de mise à disposition est conclue entre le CPAS, l'entreprise et la personne
- L'entreprise intervient financièrement dans la mise à disposition à raison de 1100€/mois
- Cette aide est cumulable avec les aides AVIQ

CONCRETEMENT

- La convention fixe les modalités de collaboration et de formation
- La durée de la mise à disposition varie en fonction de l'âge de la personne :

-de 36ans : 312j de travail (un an)

Entre 36 ans et 49ans : 468j (18 mois)

À partir de 50 ans : 624j (2 ans)



Projet	Mise à l'emploi via des contrats Article 61
Objectif stratégique	7. Etre un CPAS qui renforce et crée des synergies avec les partenaires de terrain
Objectif opérationnel	2. Renforcer les synergies avec les différents acteurs de terrain
Objectif de Développement Durable (ODD)	Logo ODD

Enjeu de la cohésion sociale



Programme principal	PST
Programme(s) secondaire(s)	

Description

Dans le cadre d'une politique de mise à l'emploi pro active, le CPAS souhaite développer la mise à l'emploi via l'article 61.

L'ART 61, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un article de la loi organique des CPAS qui permet, moyennant une convention de collaboration avec une entreprise privée, d'octroyer une prime de tutorat lors de l'engagement par cette dernière d'une personne bénéficiaire du droit à l'intégration sociale.

REGLES GENERALES

- L'entreprise est l'employeur
- La personne engagée est un bénéficiaire du DIS
- L'entreprise désigne un tuteur pour l'encadrement de la personne engagée
- Une convention de tutorat est conclue entre le CPAS et l'entreprise
- Le CPAS perçoit une subvention qu'il ristourne à l'entreprise pour les frais engendré par la formation du bénéficiaire en entreprise
- Cette aide est cumulable avec les aides Forem et AVIQ

CONCRETEMENT

- La convention fixe les modalités de collaboration et de formation
- Le montant de la prime de tutorat est fixé à 250€/mois
- La durée de l'intervention du CPAS est fixée à un an.

Annexes – Statistiques

Profil Socio-Démographique

HASTIERE

Code INS	91142
Code Cluster	W4
Cluster Socio-économique	Communes rurales touristiques avec vieillissement de la population
Arrondissement	Arrondissement de Dinant
Province	Namur
Région	Wallonie



Public Finance

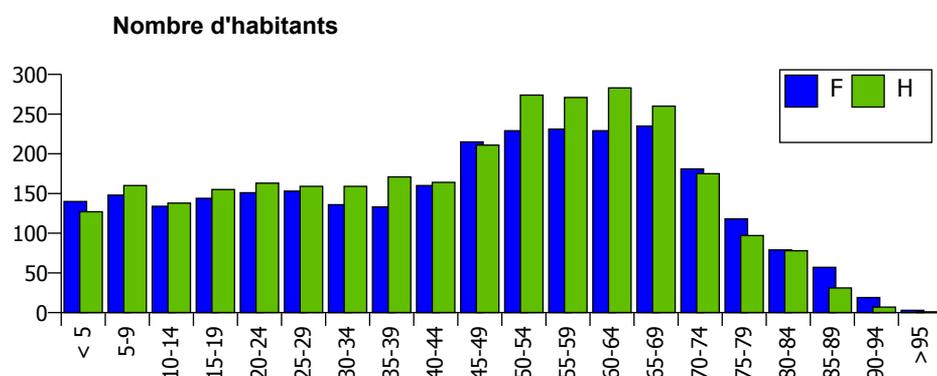
PLAS JEAN

1. Indicateurs démographiques - niveau de vieillissement de la population *

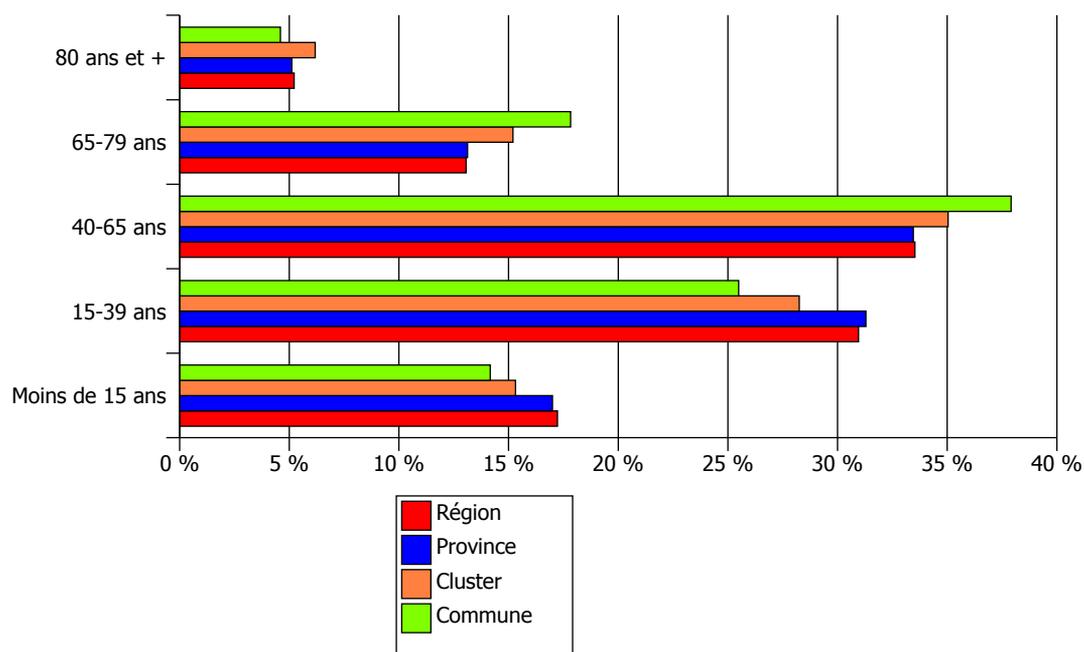
1.1. Structure démographique

Population 2018

HASTIERE	Femme	%	Homme	%	Total	en %
Moins de 15 ans	422	49,8 %	425	50,2 %	847	14,2 %
15-39 ans	717	47,0 %	807	53,0 %	1.524	25,5 %
40-65 ans	1.064	46,9 %	1.203	53,1 %	2.267	37,9 %
65-79 ans	534	50,1 %	532	49,9 %	1.066	17,8 %
80 ans et +	158	57,5 %	117	42,5 %	275	4,6 %
Total	2.895	48,4 %	3.084	51,6 %	5.979	100,0%



Structure par âge - Comparaison : population 2018



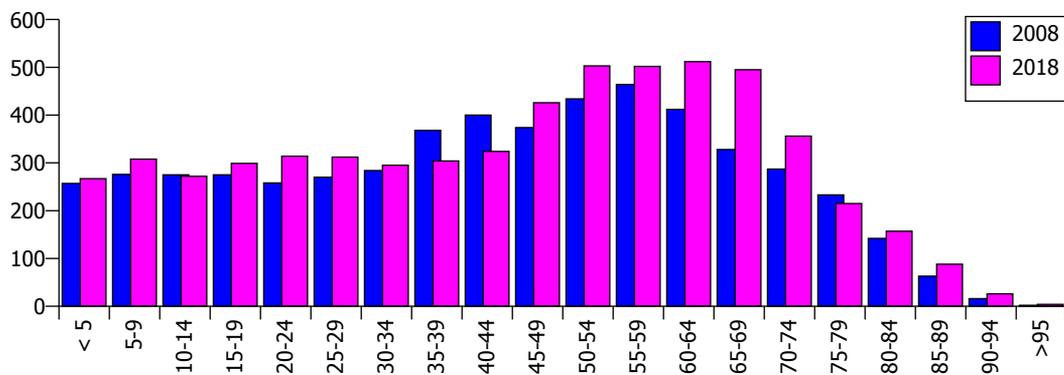
* Source : SPF Economie - DGSIE

1.2. Evolution démographique : 2008-2018

Evolution de la population totale

HASTIERE	2008	2018	Variat° abs	Variat° %
Moins de 15 ans	808	847	39	4,8 %
15-39 ans	1.455	1.524	69	4,7 %
40-65 ans	2.084	2.267	183	8,8 %
65-79 ans	848	1.066	218	25,7 %
80 ans et +	223	275	52	23,3 %
Total	5.418	5.979	561	10,4 %

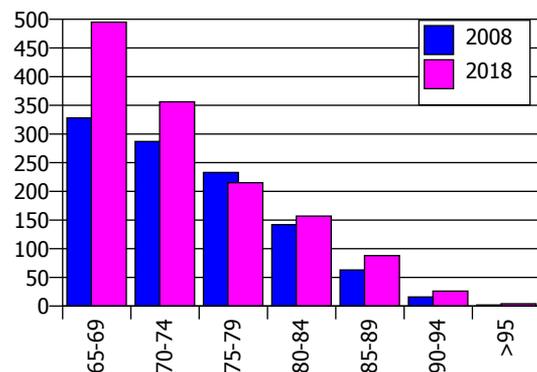
Nombre d'habitants



Evolution de la population de plus de 65 ans

HASTIERE

	2008	2018	Var. abs.	Var. %
65-69	328	495	167	50,9 %
70-74	287	356	69	24,0 %
75-79	233	215	-18	-7,7 %
80-84	142	157	15	10,6 %
85-89	63	88	25	39,7 %
90-94	16	26	10	62,5 %
>95	2	4	2	100,0 %
Total > 65 ans	1.071	1.341	270	25,2 %



Le vieillissement de la population : une tendance fondamentale

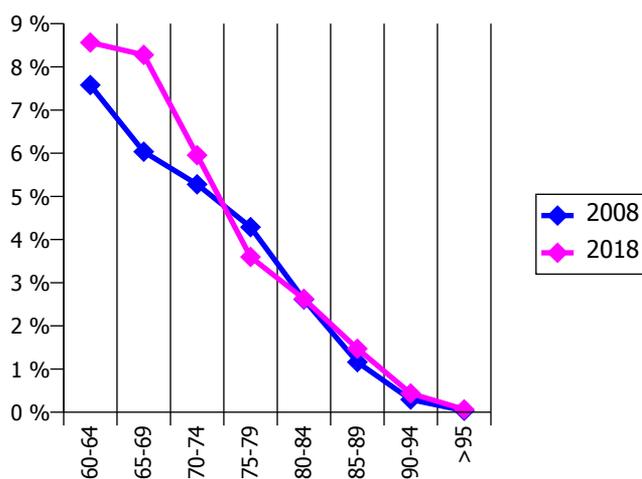
À l'instar de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du plan font état d'une croissance de la population belge de 10,6 millions en 2007 à 12,6 millions en 2060 (+ 19,6 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers les catégories d'âge plus élevées (avec un part de 26,3 % pour les personnes de 65 ans et plus).

Evolution de la population de + de 60 ans - comparaison

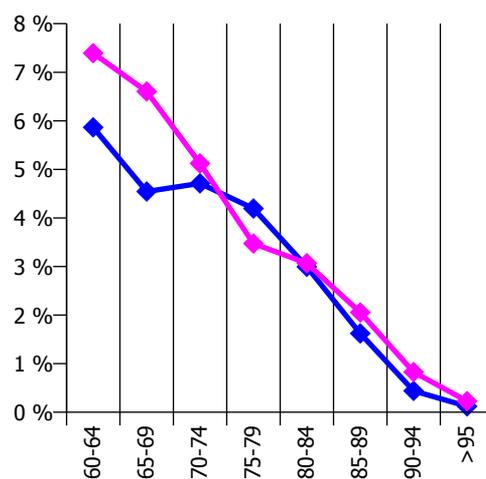
En % de la population totale

	HASTIERE		Cluster		Province		Région	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018	2008	2018
60-64	7,6 %	8,6 %	5,9 %	7,4 %	5,2 %	6,3 %	5,4 %	6,3 %
65-69	6,0 %	8,3 %	4,5 %	6,6 %	4,0 %	5,8 %	4,0 %	5,6 %
70-74	5,3 %	6,0 %	4,7 %	5,1 %	3,9 %	4,3 %	3,9 %	4,4 %
75-79	4,3 %	3,6 %	4,2 %	3,5 %	3,6 %	3,0 %	3,7 %	3,0 %
80-84	2,6 %	2,6 %	3,0 %	3,1 %	2,7 %	2,5 %	2,8 %	2,5 %
85-89	1,2 %	1,5 %	1,6 %	2,1 %	1,4 %	1,7 %	1,4 %	1,8 %
90-94	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,8 %	0,4 %	0,7 %	0,4 %	0,7 %
>95	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %
Pop > 60	27,3 %	31,0 %	24,5 %	28,8 %	21,3 %	24,6 %	21,7 %	24,5 %

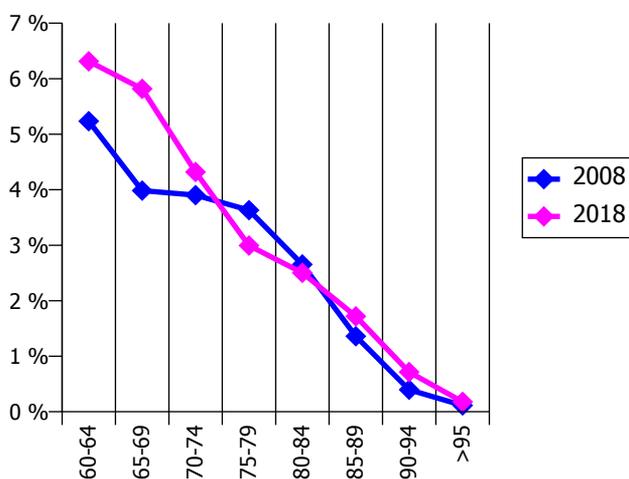
HASTIERE



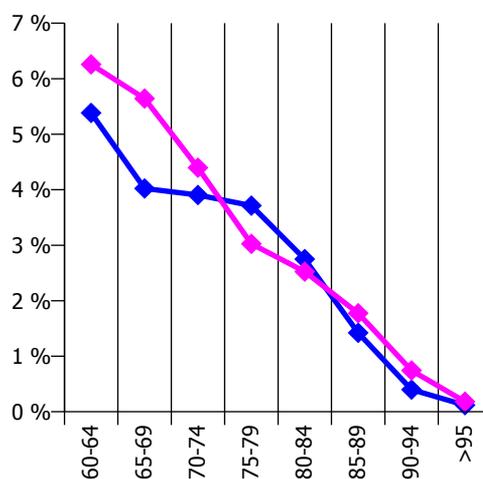
Cluster



Province



Région



Evolution comparative des coefficients démographiques : 2008-2018

Vieillessement	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2008	132,5 %	110,6 %	90,1 %	92,8 %
2018	158,3 %	139,6 %	107,3 %	106,1 %
Différence 2008-18	25,8 %	29,0 %	17,2 %	13,4 %

Dépendance				
2008	53,1 %	55,5 %	51,6 %	51,8 %
2018	57,7 %	58,0 %	54,4 %	55,1 %
Différence 2008-18	4,6 %	2,5 %	2,9 %	3,3 %

Dépendance âgés				
2008	30,3 %	29,1 %	24,4 %	24,9 %
2018	35,4 %	33,8 %	28,2 %	28,4 %
Différence 2008-18	5,1 %	4,7 %	3,7 %	3,4 %

Vieillessement actifs pot.				
2008	143,2 %	117,1 %	104,5 %	105,3 %
2018	148,8 %	124,0 %	106,9 %	108,3 %
Différence 2008-18	5,5 %	6,9 %	2,4 %	3,0 %

Intensité du vieillissement				
2008	20,8 %	27,8 %	28,2 %	28,7 %
2018	20,5 %	28,9 %	28,0 %	28,6 %
Différence 2008-18	-0,3 %	1,1 %	-0,2 %	-0,2 %

Principaux indicateurs de structure démographique : définition *

Coefficient de vieillissement	Ce coefficient représente la part des plus âgés (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 15 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance	Ce coefficient s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (15 à 64 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de dépendance des âgés	Il s'agit de la partie du coefficient de dépendance qui ne concerne que les 65 ans et plus. Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient de vieillissement des actifs potentiels	Si l'on sépare les actifs potentiels (les 15-64 ans) en deux groupes d'âges de 25 ans, ce coefficient mesure la proportion des plus âgés d'entre eux (40-64 ans) par rapport au plus jeunes (15-39 ans). Il est exprimé en pourcentage.
Coefficient d'intensité du vieillissement	Ce coefficient représente, au sein des âgés (65 ans et plus), le pourcentage des plus âgés d'entre eux (80 ans et plus).

Evolution démographique - Composantes *

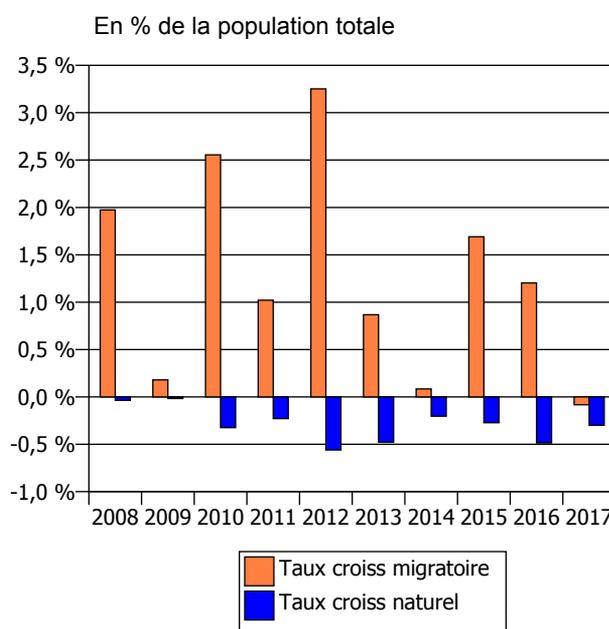
Evolution démographique au niveau communal

L'analyse démographique, généralement traitée au niveau macroéconomique, présente toutefois un grand intérêt au niveau local. La commune est en effet l'unité spatiale qui maximise les différences démographiques et où l'évolution peut connaître les plus grandes fluctuations au cours d'une période considérée.

L'évolution de la population au cours d'une période considérée résulte à la fois d'une composante naturelle (c-à-d l'écart entre les naissances et les décès) et d'une composante migratoire (c-à-d de l'écart entre les arrivées et les départs). Ces deux composantes peuvent être alternativement ou simultanément positives ou négatives d'une année à l'autre.

Commune : **HASTIERE**

Année	Population au 1/1	Solde naturel	Solde migratoire	Variat° populat°
2008	5.418	-2	108	106
2009	5.524	-1	10	9
2010	5.533	-18	143	125
2011	5.658	-13	58	45
2012	5.703	-32	188	156
2013	5.859	-28	51	23
2014	5.882	-12	5	-7
2015	5.875	-16	100	84
2016	5.959	-29	72	43
2017	6.002	-18	-5	-23
2008-2017		-169	730	561



Pour la majorité des communes (+/-80%), le rôle du bilan migratoire est toutefois plus déterminant que celui du bilan naturel. Les grandes agglomérations du pays (les communes bruxelloises exceptées, car soutenue par une forte immigration internationale), et les communes très rurales présentent un bilan démographique le plus souvent négatif. A contrario, les communes périurbaines, de nombreuses communes frontalières et les communes touristiques (notamment sous l'influence de l'installation de pensionnés) connaissent une évolution démographique positive.

Evolution comparative (taux de croissance 2008-2017 en % de la population)

2008-2017	Solde naturel	Solde migratoire	Taux croiss. tot
HASTIERE	-2,91 %	12,75 %	9,85 %
Cluster	-3,11 %	4,16 %	1,04 %
Province	0,58 %	5,20 %	5,78 %
Région	0,41 %	4,32 %	4,73 %

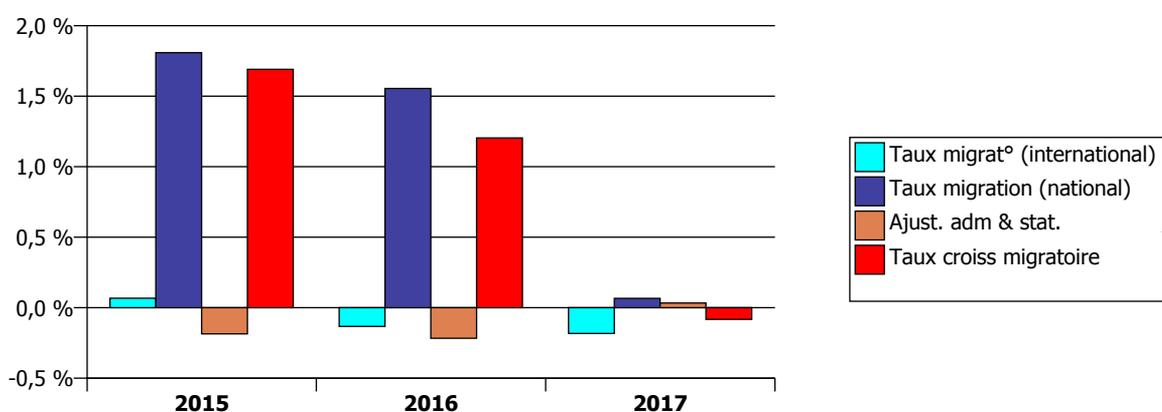
* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Evolution des composantes migratoires

HASTIERE

	Immigrations internationales	Emigrations internationales	Solde migratoire (international)	Solde migratoire (national)	Adaptat° admin. & ajust. stat.	Solde migratoire total
2013	31	26	5	47	-1	51
2014	35	35	0	6	-1	5
2015	43	39	4	107	-11	100
2016	21	29	-8	93	-13	72
2017	27	38	-11	4	2	-5
Total	157	167	-10	257	-24	223

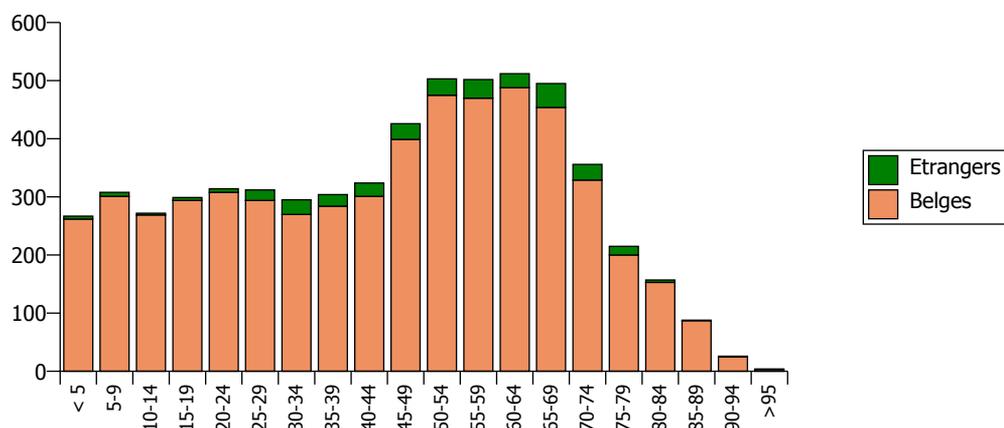
Taux de croissance des composantes migratoires (en % population)



Part de la population belge et étrangère

% Pop. étrangère	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2008	5,50 %	4,27 %	4,26 %	9,30 %
2018	5,23 %	4,65 %	5,04 %	10,19 %
Différence 2008-18	-0,27 %	0,38 %	0,78 %	0,88 %

Répartition de la population belge et étrangère par catégories d'âge (2018)



* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

Autres indicateurs d'évolution et de structure démographique

Taux natalité	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2008	1,35 %	1,03 %	1,17 %	1,17 %
2017	0,73 %	0,92 %	0,98 %	1,02 %
Moyenne 2008-17	0,98 %	0,97 %	1,10 %	1,10 %

Taux mortalité	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2008	1,38 %	1,27 %	1,04 %	1,08 %
2017	1,03 %	1,29 %	1,04 %	1,05 %
Moyenne 2008-2017	1,27 %	1,28 %	1,04 %	1,06 %

Rap. masculinité	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2008	104,44 %	95,96 %	94,57 %	93,81 %
2018	106,53 %	98,09 %	96,12 %	95,47 %
Evolut° 2008-18	2,09 %	2,13 %	1,55 %	1,65 %

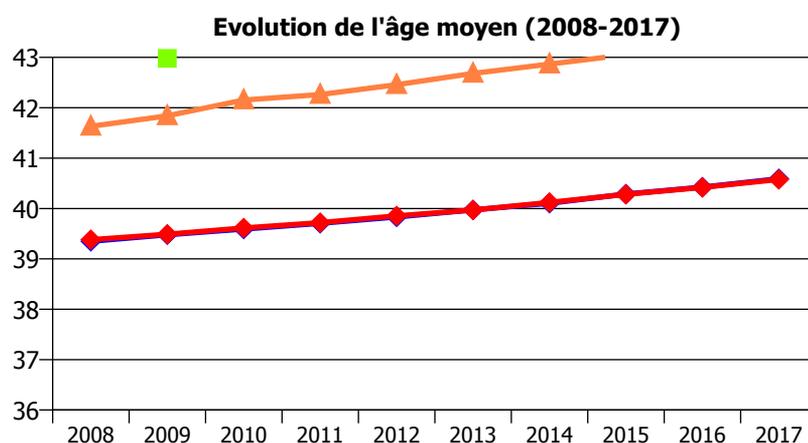
L'évolution naturelle de la population (soit le solde naturel) est elle-même influencée par le taux de natalité et de mortalité soit respectivement le nombre de naissances et le nombre de décès enregistré au cours d'une année rapporté à la population totale. La répartition de la population selon l'âge exerce évidemment une influence déterminante sur le mouvement naturel.

Enfin, le rapport de masculinité s'obtient en divisant le nombre d'hommes par le nombre de femmes. Ce rapport évolue également avec l'âge. Il est supérieur à 100% à la naissance et pour les tranches d'âges les plus jeunes ; les naissances de garçons étant en moyenne supérieure aux filles. Il est par contre inférieur à 100% pour les tranches d'âge les plus élevées, l'espérance de vie étant sensiblement plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Au total, les deux phénomènes ont tendance à se compenser de sorte que le rapport de masculinité est généralement proche de 100% pour l'ensemble de la population. Avec le vieillissement de la population, et la sur-représentation des femmes dans les catégories d'âge les plus élevées, ce rapport tend nettement à descendre sous les 100%.

Age moyen

Notion purement arithmétique calculée à partir des effectifs classés par année de naissance de la population considérée.

Age moyen	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2008	43,2	41,6	39,4	39,4
2017	44,2	43,3	40,6	40,6
Evolution (en année)	1,0	1,6	1,2	1,2

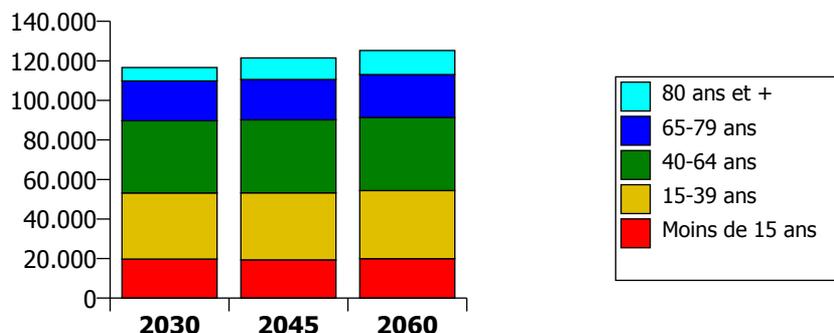


* Source : sur base des statistiques du SPF Economie - DGSIE

2.1 Prévisions à long terme (2015-2060) au niveau de l'arrondissement *

Le bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique, en collaboration avec un Comité scientifique d'accompagnement, ont publié en mai 2008 une nouvelle édition des perspectives démographiques. Elles couvrent la période 2015-2060 et les résultats sont disponibles au niveau de l'arrondissement.

Arrondissement de Dinant



Evolution comparative de la structure par âge 2016-2060

Taux de croissance de la population (2016-2060) par catégories d'âge

	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	6,5 %	11,7 %	10,4 %
15-39 ans	3,9 %	9,0 %	8,1 %
40-64 ans	-0,8 %	1,6 %	-0,3 %
65-79 ans	51,0 %	49,5 %	39,8 %
80 ans et +	112,9 %	126,6 %	113,5 %
Population Tot.	14,6 %	18,0 %	15,2 %

Evolution des catégories d'âge (en % de la population totale)

		2030	2045	2060
Moins de 15 ans	Arrond.	17,0 %	15,9 %	15,9 %
	Province	17,0 %	16,3 %	16,3 %
	Région	17,2 %	16,7 %	16,7 %
15-39 ans	Arrond.	28,7 %	27,9 %	27,5 %
	Province	29,9 %	29,1 %	29,0 %
	Région	29,9 %	29,3 %	29,1 %
40-64 ans	Arrond.	31,3 %	30,4 %	29,6 %
	Province	30,9 %	30,0 %	29,1 %
	Région	30,9 %	29,8 %	29,2 %
65-79 ans	Arrond.	17,3 %	16,8 %	17,3 %
	Province	16,2 %	15,6 %	16,0 %
	Région	15,8 %	15,2 %	15,3 %
80 ans et +	Arrond.	5,8 %	9,0 %	9,7 %
	Province	5,9 %	9,0 %	9,7 %
	Région	6,1 %	9,0 %	9,7 %

Evolution des indicateurs de vieillissement

Vieillessement	Arrondissement	Province	Région
2030	136,2 %	130,2 %	128,0 %
2045	161,7 %	150,2 %	144,5 %
2060	169,3 %	157,2 %	149,5 %

Dépendance			
2030	66,8 %	64,4 %	64,3 %
2045	71,5 %	69,2 %	69,2 %
2060	75,2 %	72,3 %	71,5 %

Dépendance des âgés			
2030	38,5 %	36,4 %	36,1 %
2045	44,2 %	41,5 %	40,9 %
2060	47,3 %	44,2 %	42,8 %

Vieillessement actifs pot.			
2030	109,2 %	103,4 %	103,3 %
2045	109,0 %	103,0 %	101,7 %
2060	107,7 %	100,4 %	100,5 %

Intensité du vieill.			
2030	25,1 %	26,7 %	27,9 %
2045	35,0 %	36,6 %	37,2 %
2060	35,9 %	37,8 %	38,8 %

Perspectives démographiques 2015-2060 du Bureau du Plan et du SPF Economie

Les perspectives de population 2015-2060 ont pour point de départ les observations au 1er janvier 2015. Elles couvrent 45 années de simulation jusqu'en 2060. Elles sont élaborées par arrondissement, âge, sexe et essentiellement deux groupes de nationalité.

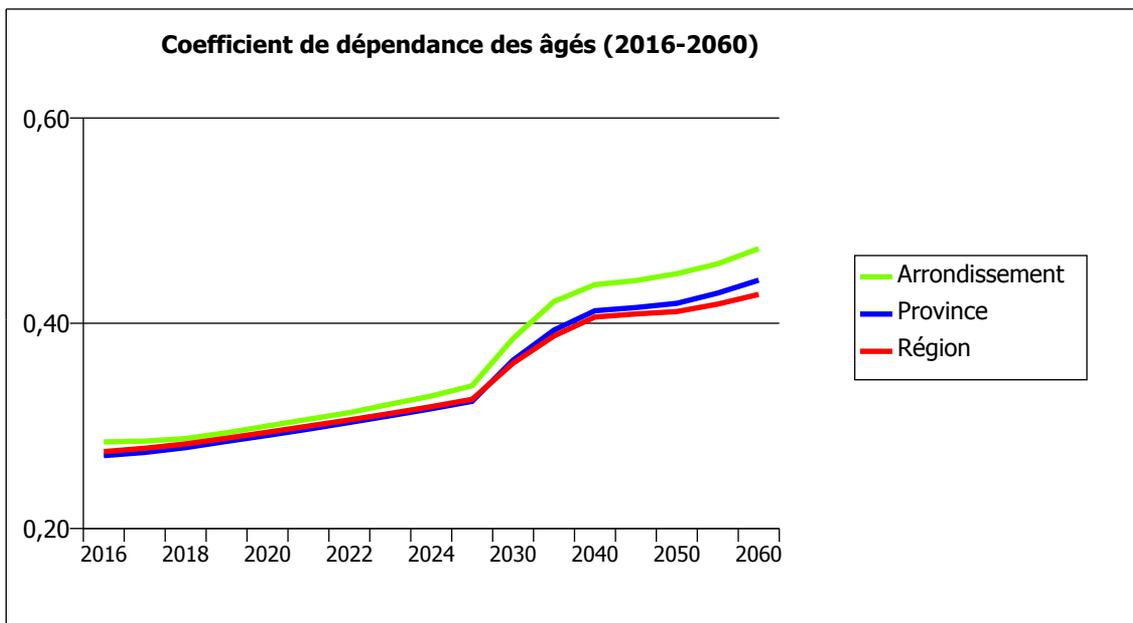
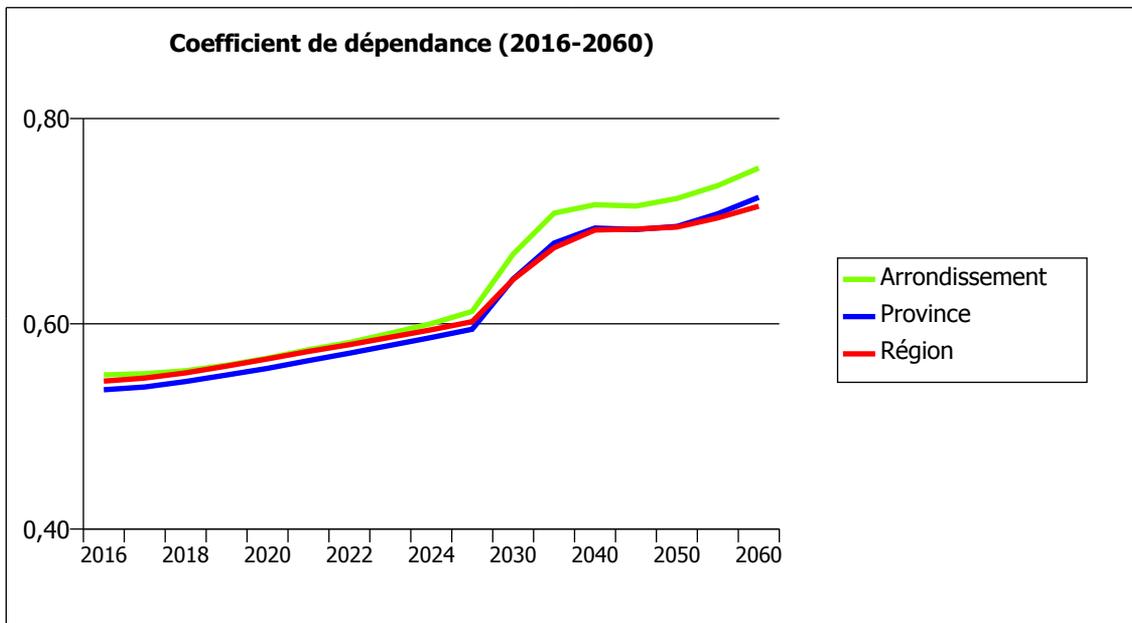
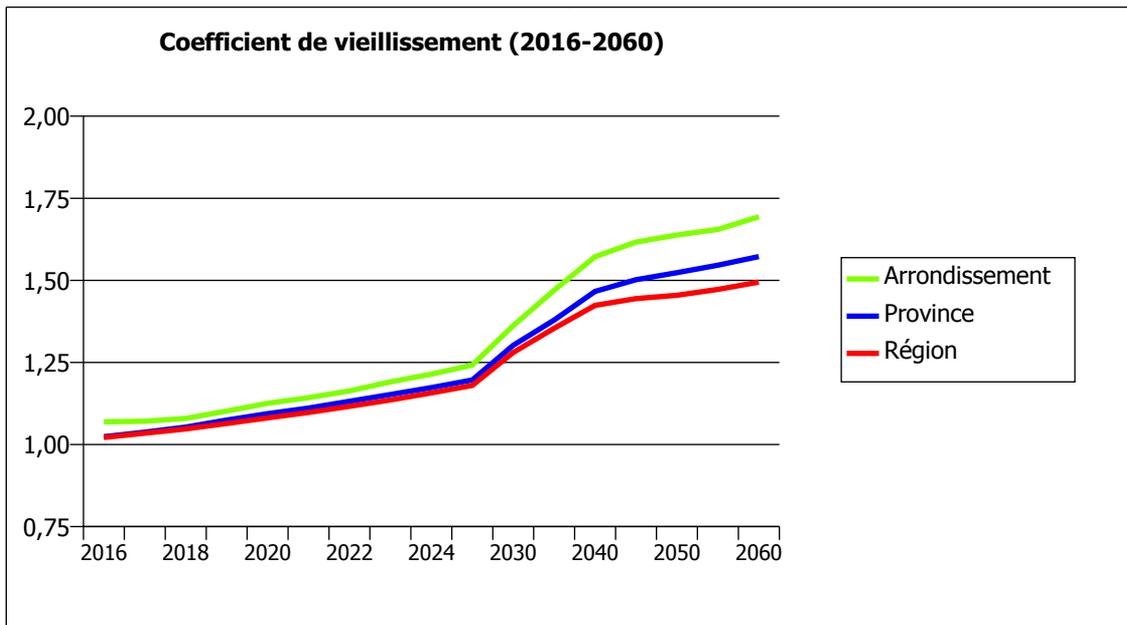
Par rapport aux perspectives de population de 2001, les hypothèses de base relatives à la fécondité, à la mortalité et aux migrations ont en particulier été revues.

La baisse de la mortalité se poursuit à tous les âges tandis que l'indicateur conjoncturel de fécondité (ou nombre moyen d'enfants par femme) se stabiliserait au niveau de 1,77 enfant par femme en 2060, après une légère poursuite de la croissance observée ces dernières années. Enfin, les hypothèses relatives aux migrations internationales ont été fondamentalement revues en tenant compte de la croissance des flux moyens d'immigration observée ces trois dernières années.

Si la plus haute fécondité et la plus forte immigration nette contribuent à ralentir quelque peu le processus de vieillissement par rapport aux projections antérieures, il n'empêche que les indicateurs démographiques traduisent un net vieillissement de la population d'ici 2060.

Cette évolution est toutefois assez contrastée selon les régions. C'est principalement la région de Bruxelles-capitale, principale porte d'entrée de la migration internationale, qui se démarque du reste du pays. A titre d'exemple, le coefficient de dépendance des âgés y serait de 38,51 en 2060, valeur à comparer à celle de 44,71 pour la Wallonie et à 48,72 pour la Flandre où le vieillissement de la population y serait le plus prononcé.

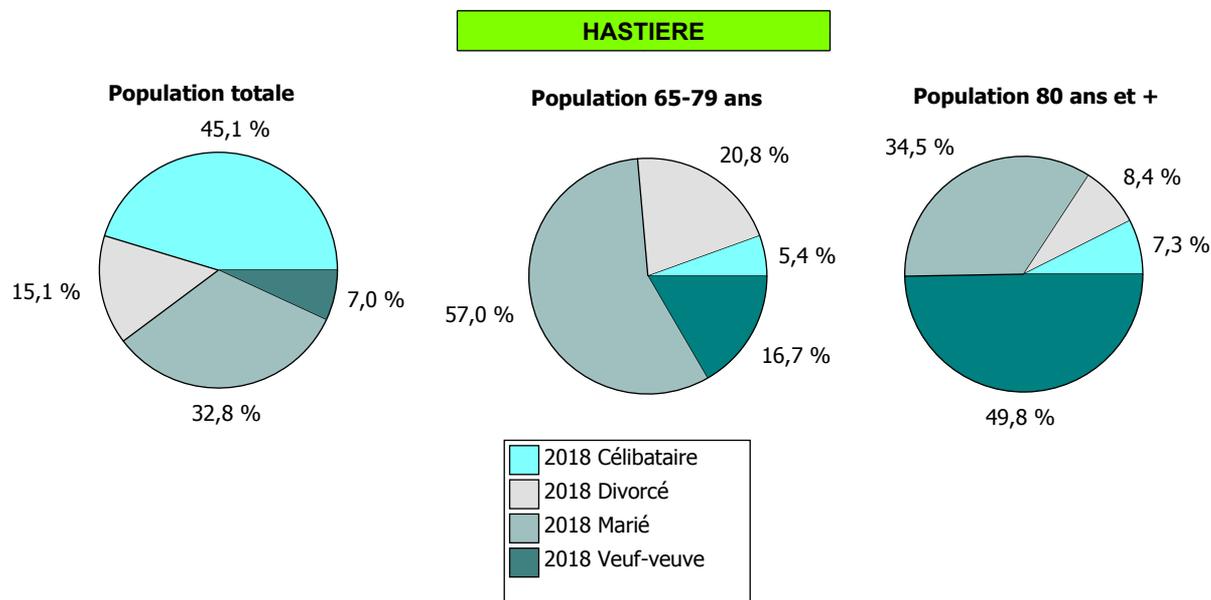
Pour plus d'info : voir site du Bureau Fédéral du Plan : www.plan.be « Perspectives démographiques 2015-2060 » édité par le Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie.



3. Indicateurs socio-économiques liés au vieillissement

3.1. Etat civil - position économique

Etat civil en fonction de l'âge (2018)



Nbr pers. veufs/veuves	Sexe	HASTIERE		Cluster	Province	Région
65-79 ans	Femme	134	2,5 %	2,2 %	1,9 %	1,9 %
	Homme	44	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,5 %
	Total	178	3,0 %	2,8 %	2,4 %	2,4 %
80 ans et +	Femme	106	1,8 %	2,7 %	2,3 %	2,4 %
	Homme	31	0,5 %	0,6 %	0,5 %	0,5 %
	Total	137	2,4 %	3,3 %	2,8 %	2,9 %
Total veufs > 65 ans	Total général	315	5,4 %	6,2 %	5,2 %	5,4 %

Nombre et taille moyenne des ménages

Nombre moyen de ménages	HASTIERE
2011	2.766
2018	3.021
Evolution 2011-2018	255
Evolution en % (p/r à 2011)	9,22 %

Taille moyenne des ménages	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2011	2,05	2,22	2,36	2,32
2018	1,98	2,15	2,32	2,30

Source : SPF Economie - DGSIE

Position socio-économique (2016)

HASTIERE	Femme	Homme	Total	en %
Population active occupée	809	1.043	1.852	31,1 %
Population active non occupée	221	276	497	8,4 %
Population non active	1.859	1.742	3.601	60,5 %
Population totale	2.889	3.061	5.950	100,0 %

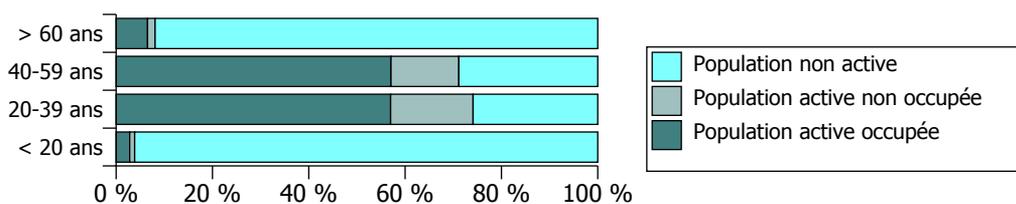
Source : WSE

Position socio-économique

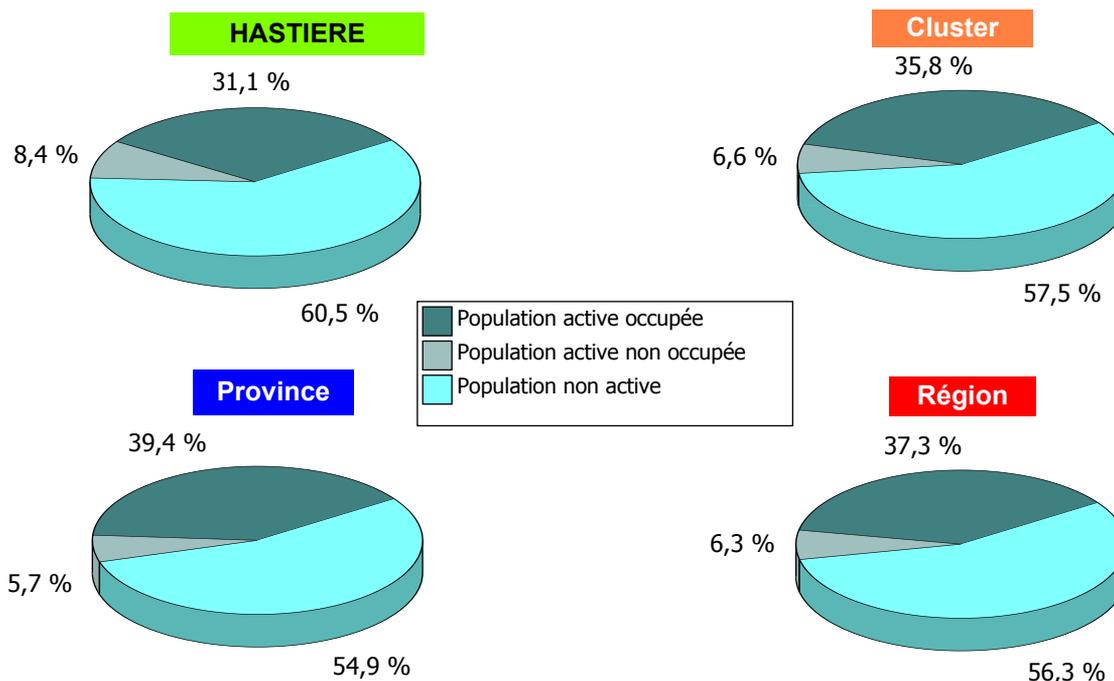
Population active occupée :
Les personnes qui travaillent. Calcul de la somme des employés et indépendants, corrigés pour ceux qui travaillent dans les deux systèmes.

Population active non-occupée :
Les personnes qui n'ont aucun travail, mais sont à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. Ils sont chiffrés sur base des statistiques régionales (Forem, Actiris, VDAB) et groupés par l'office national de l'emploi.

Population non active :
La population non active regroupe les personnes qui n'ont aucun travail, ne sont pas à la recherche et/ou ne sont pas disponibles.



Comparaison de la structure de la population active / inactive



Taux d'activité - taux de chômage (par catégories d'âge)

	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Taux d'activité	61,9 %	66,9 %	69,4 %	67,5 %
45-49 ans	77,6 %	82,0 %	85,3 %	82,5 %
50-54 ans	70,9 %	77,4 %	81,9 %	79,2 %
55-59 ans	62,2 %	69,4 %	73,7 %	72,0 %
60-64 ans	28,7 %	35,4 %	35,2 %	34,5 %

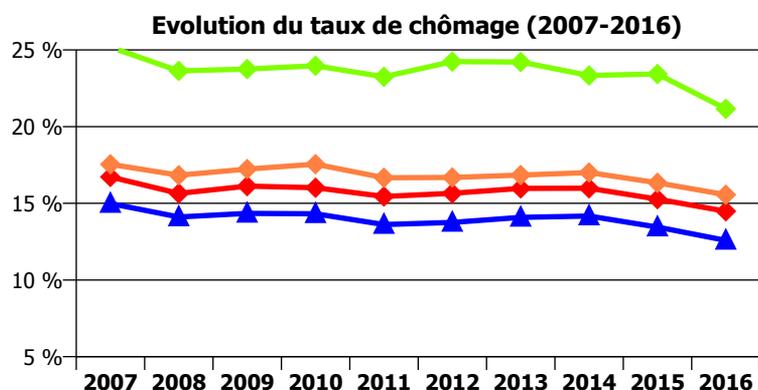
Taux d'activité :

Représente les "forces de travail" (personnes actives occupées et personnes actives non-occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans (donc de la population en âge de travailler).

Taux de chômage :

Représente les chômeurs (=population active non-occupée) en pourcentage des forces de travail (= population active occupée et non occupée)

	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Taux de chômage	21,2 %	15,6 %	12,6 %	14,5 %
18-19 ans	37,5 %	37,6 %	37,0 %	36,9 %
20-24 ans	41,1 %	33,5 %	31,8 %	33,8 %
25-29 ans	21,1 %	19,0 %	16,2 %	19,2 %
30-34 ans	19,5 %	15,4 %	11,5 %	13,8 %
35-39 ans	14,8 %	11,6 %	9,1 %	11,3 %



Source : WSE

Structure de la population non occupée et pensionnée (2016)

	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Bénéficiaire d'une pension	37,5 %	34,1 %	31,4 %	29,5 %
Enfants bénéficiaires d'allocations familiales	33,6 %	37,8 %	44,5 %	41,1 %
Interruption / mise en disp.	3,6 %	3,3 %	3,1 %	3,4 %
Bénéficiaire aide sociale	1,5 %	1,8 %	2,0 %	2,2 %
Incapacité / handicap	9,3 %	6,5 %	5,1 %	5,9 %
Autre	14,5 %	16,6 %	13,8 %	17,8 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS)

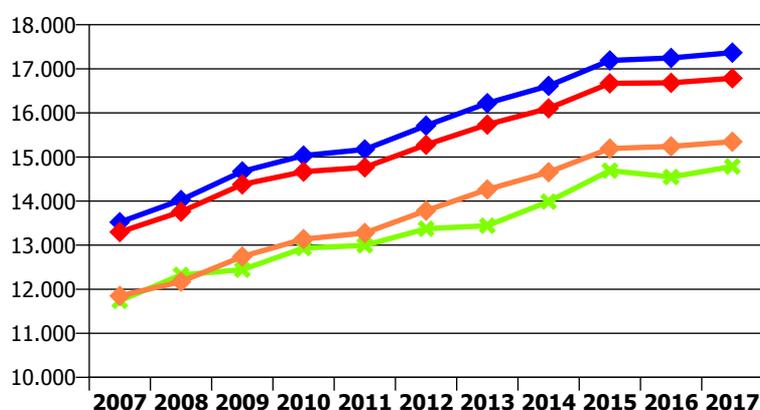
3.2. Revenus des ménages et allocations de pension

Niveau de revenus des ménages (sur base des déclarations fiscales 2017 - revenus 2016)

Revenu moyen (déclarat°)	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2007	19.057	20.344	23.507	24.449
2017	24.224	26.078	30.646	31.513

Revenu moyen (par hab.)	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2007	11.738	11.847	13.520	13.298
2017	14.784	15.347	17.369	16.787

Evolution du revenu moyen par hab. (2007-2017)



Structure des revenus (déclarations 2017 - revenus 2016)

EUR par Hab.	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Revenus professionnels	14.620	15.106	17.146	16.535
Revenus immobiliers	203	240	228	230
Revenus mobiliers	20	35	33	56
Revenus divers	13	16	20	20
Dépenses déductibles	-72	-49	-58	-55
Revenus nets imposables	14.784	15.347	17.369	16.787

Répartition des déclarations par tranche de revenus

	HASTIERE		Cluster	Province	Région
	Nombre	% total décl.	% total décl.	% total décl.	% total décl.
<10.000	478	13,0 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %
<20.000	1.505	41,1 %	35,0 %	28,5 %	29,9 %
<30.000	768	21,0 %	21,3 %	20,9 %	21,4 %
<40.000	408	11,1 %	11,8 %	12,6 %	12,5 %
<50.000	194	5,3 %	6,8 %	7,8 %	7,3 %
>50.000	310	8,5 %	10,8 %	16,2 %	14,7 %
Nbr. tot. déclarat°	3.663	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Nombre de déclarat° (en % populat°)	60,7 %	58,6 %	56,6 %	56,2 %
--	---------------	---------------	---------------	---------------

Source : SPF Economie (Statbel) - revenus fiscaux

Bénéficiaires d'allocation de pension (ONP) - 2018

Bénéficiaires pension	HASTIERE		Cluster	Province	Région
	Nombre	en % populat°	en % populat°	en % populat°	en % populat°
Pension trav. (salar. & indep)	1.247	20,9 %	18,5 %	15,7 %	16,0 %
GRAPA & Rev. garanti	97	1,6 %	1,6 %	1,1 %	1,0 %
Total	1.344	22,5 %	20,1 %	16,8 %	17,0 %

Allocation mensuelle moyenne	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Salariés	916,7	876,5	973,9	1.004,1
Indépendants	437,1	554,3	555,8	555,3
GRAPA & Rev. garanti	196,3	396,0	350,8	352,2

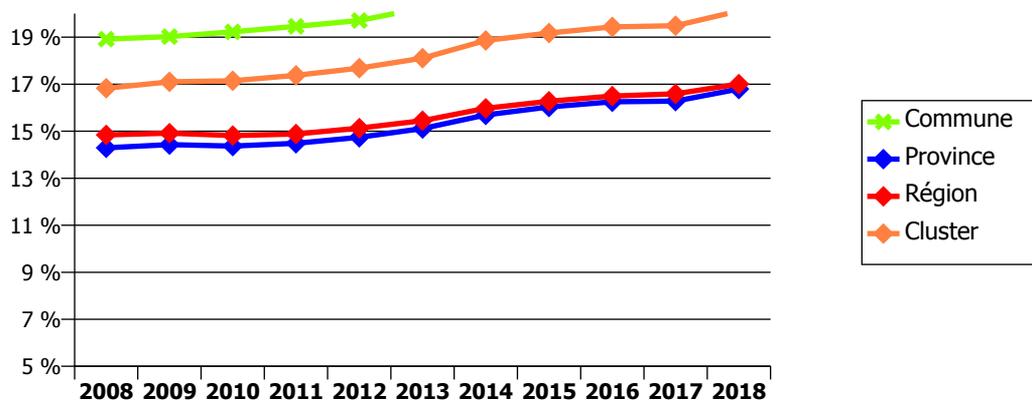
Source : ONP

L'office national des pensions (ONP) dispose de statistiques portant notamment sur le nombre de bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'exercice considéré ainsi que sur le montant des pensions versées. Ces dernières sont des montants mensuels bruts. Ces chiffres n'incluent que la pension légale (sans tenir compte des apports éventuels des 2^o et 3^o piliers).

La population âgée est davantage exposée au risque de pauvreté. Le système belge prévoit dès lors divers instruments pour assurer un montant minimum de pension.

La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) est une allocation d'aide sociale pour personnes âgées et constitue principalement un complément aux pensions des régimes salarié et indépendant. La GRAPA a été introduite en 1991 en remplacement du RGPA (revenu garanti aux personnes âgées). Cette allocation tend à disparaître car ce n'est que dans le cas où l'allocation RGPA s'avère plus avantageuse que le droit a été maintenu.

Evolution des bénéficiaires de pension (ONP) - en % de la population (2008-2018)



Bénéficiaires des droits à l'intégration et à l'aide sociale - 2017

HASTIERE	2008	2017
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	5,9	3,1
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	45,5	93,5
Total	51,4	96,6

Moyenne annuelle calculée à partir des chiffres mensuels de l'année considérée

Droit à l'intégration sociale (DIS)

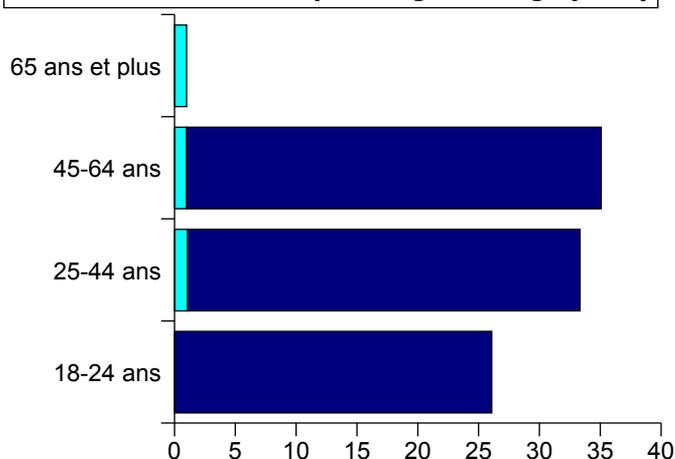
Le droit à l'intégration sociale (DIS) prend la forme d'une part d'un revenu d'intégration, assorti ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale et d'autre part d'une mise à l'emploi.
Ce droit a fait l'objet d'une première modification importante en octobre 2002, lors du remplacement de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence par la loi du 26 mai 2002. Une deuxième modification est intervenue le 1er janvier 2005 lors de l'introduction des nouvelles catégories du revenu d'intégration.

Droit à l'aide sociale (DAS)

Le droit à l'aide sociale porte sur trois types d'aide : l'aide financière (équivalent du revenu d'intégration), les mesures de mise à l'emploi et/ou l'aide médicale urgente.
Seulement les candidat-refugié et les étrangers inscrit dans le registre populations (cat. B et I) sans droit minimex (nationalité) ont ce droit.
Base légale : la loi organique et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale.

Les données chiffrées sont basées sur les demandes de remboursement introduites par 589 CPAS auprès du SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires par catégories d'âge (2017)



HASTIERE	2008	2017	Evol. abs.	Evol. en %
18-24 ans	11,5	26,1	14,6	126,2 %
25-44 ans	15,8	33,3	17,5	110,7 %
45-64 ans	23,0	35,1	12,1	52,5 %
65 ans et plus	0,0	1,0	1,0	#DIV/0
Total	50,4	95,5	45,1	89,7 %

■ Revenu d'Intégration Sociale (DIS) 2017
■ Equivalent revenu d'intégration (DAS) 2017

Nombre de bénéficiaires de l'intégration et de l'aide sociale (pour 1000 habitants) - 2017

Population totale	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Equivalent revenu d'intégration (DAS)	0,5	0,3	0,8	1,0
Revenu d'Intégration Sociale (DIS)	15,6	17,3	16,0	18,1
Total	16,1	17,5	16,7	19,1

Source : SPP Intégration sociale

Nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) - 2018

En % de la pop. de 65 ans et +	7,23 %	7,36 %	5,84 %	5,47 %
--------------------------------	--------	--------	--------	--------

3.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée en soins de santé (BIM-Omnio)

Les personnes ayant des revenus modestes peuvent bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé. Deux statuts permettent d'ouvrir ce droit : le statut BIM et le statut OMNIO.

Le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est accordé automatiquement aux personnes qui perçoivent le revenu d'intégration social ou l'aide sociale équivalente du CPAS sans interruption depuis au moins trois mois, une allocation liée à un handicap, la Grapa (Garantie de revenu aux personnes âgées), les enfants qui sont atteints d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 pour cent.

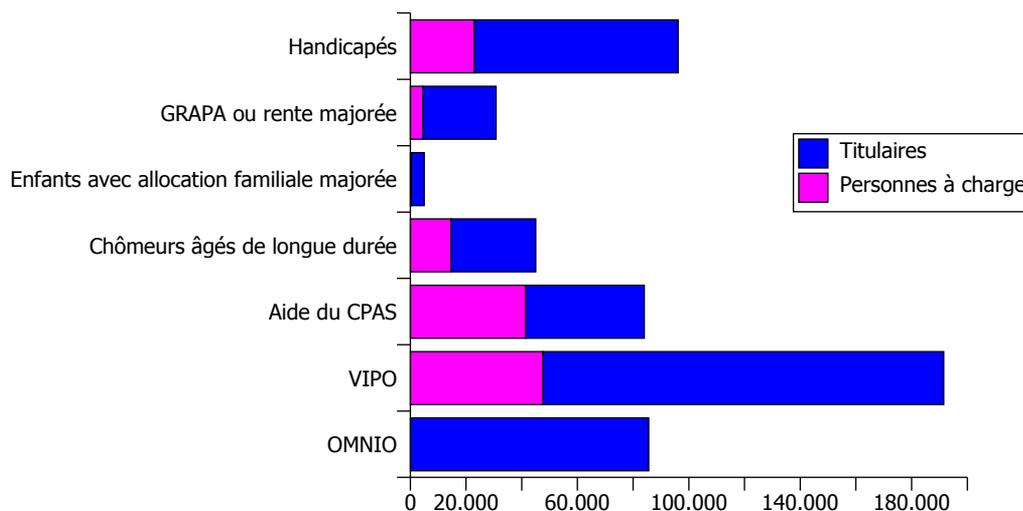
Le statut BIM est également accordé à diverses catégories de bénéficiaires, pour autant que les personnes le demandent et que les revenus annuels bruts imposables du ménage ne dépassent pas 14.337,94 euros (cette somme est augmentée de 2.654,33 euros par personne à charge). Il s'agit des anciens bénéficiaires « VIPO » (les pensionné(e)s, les veuves et veufs, les orphelin(e)s et les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité) mais aussi des personnes handicapées, les résident(e)s ayant atteint l'âge de 65 ans, les chômeurs de longue durée âgés de 50 ans au moins.

Le statut OMNIO étend le bénéfice de l'intervention majorée en soins de santé à de nouvelles catégories de personnes à revenus modestes. Dans ce cas, c'est le revenu, et non plus le statut qui ouvre le droit. Peuvent ainsi en bénéficier aussi bien des chômeurs que des travailleurs à bas salaire et/ou à temps partiel ou des indépendants, pour autant qu'ils en fassent la demande.

L'ensemble de ces catégories de bénéficiaires a l'avantage de regrouper l'ensemble des membres du ménage et constitue un bon indicateur pour étudier les situations à risque de précarité au niveau communal *

* Anne-Catherine GUIO (IWEPS) - Sarah Carpentier (CSB) : Un nouvel indicateur de précarité au niveau communal, Les Brèves de l'IWEPS, N° 1

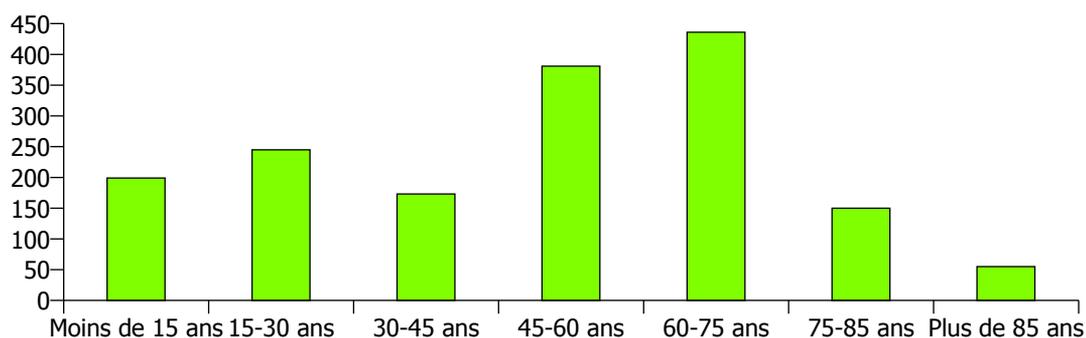
Répartition par type de bénéficiaires : Wallonie



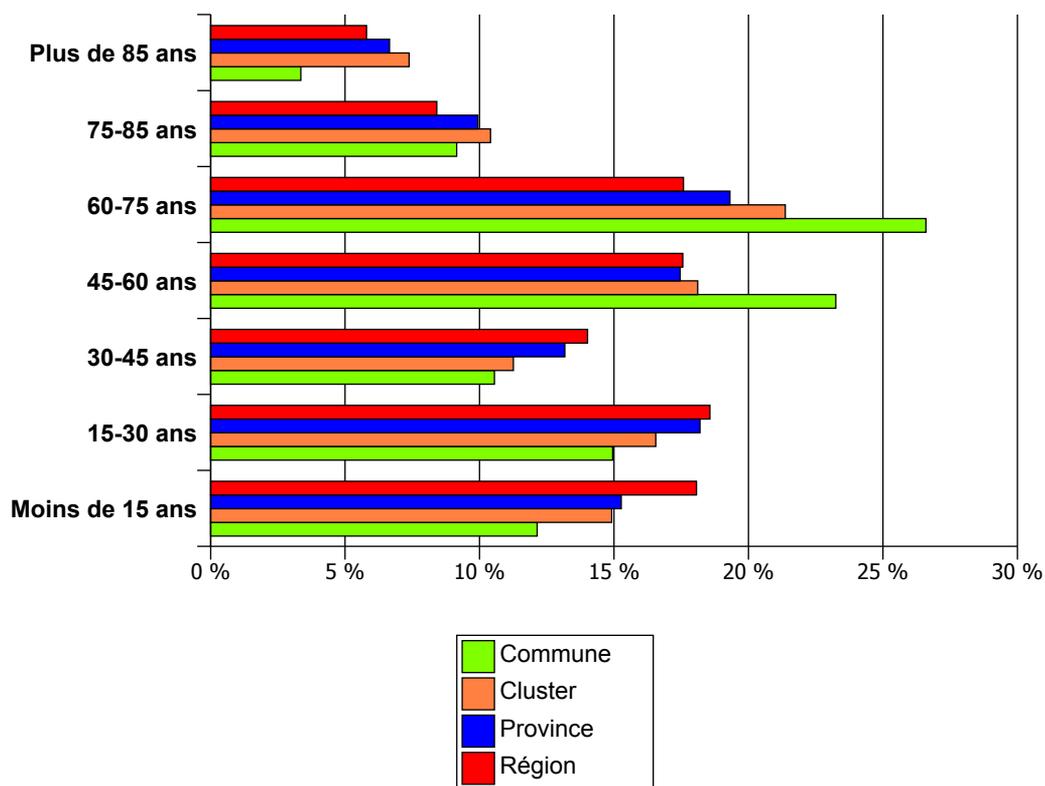
Nombre de bénéficiaires du statut BIM-Omnio en % de la population (2017)

Nbr abs.	HASTIERE	Cluster	Province	Région
1639	27,31 %	24,59 %	18,15 %	20,77 %

Répartition des bénéficiaires BIM-Omnio par catégories d'âge



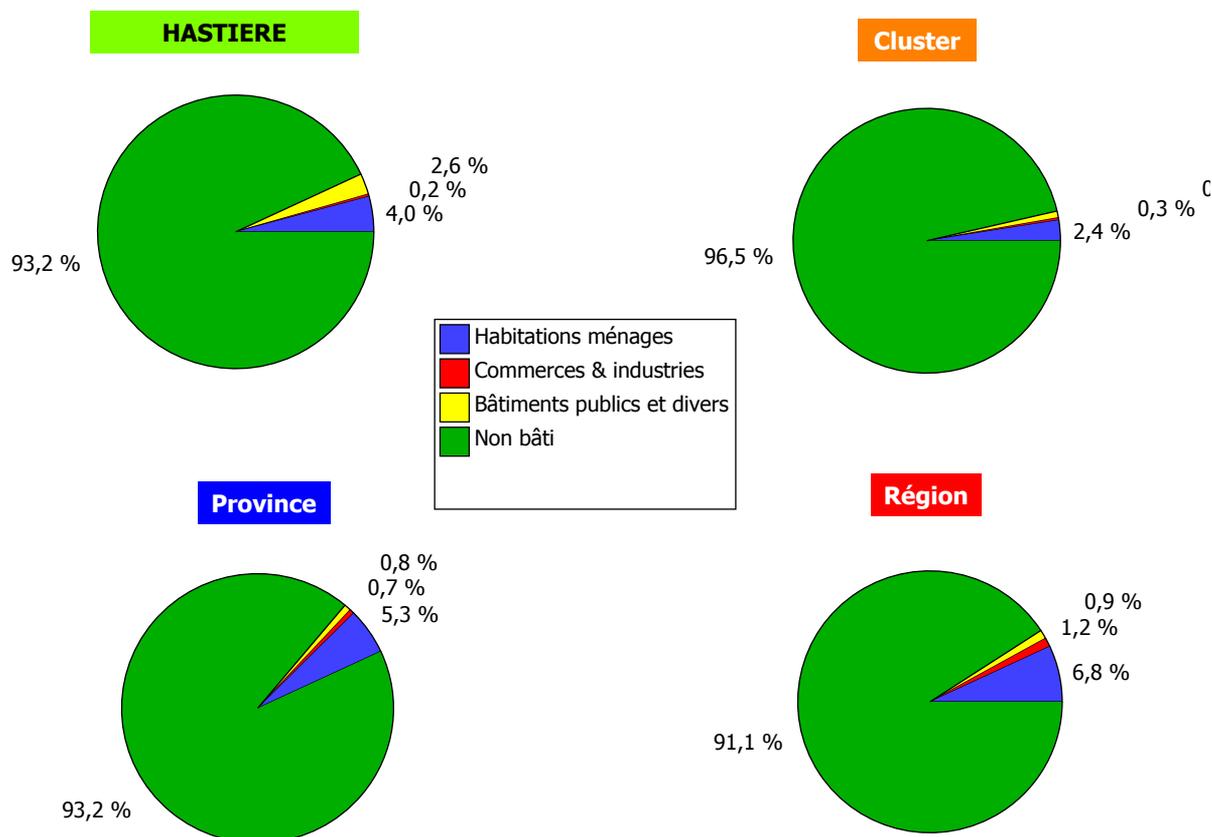
Comparaison



3.4. Structure foncière et dynamique immobilière *

Affectation du sol (superficie cadastrée) : 2018

Superficie cadastr.	Densité de la population			
HASTIERE	Cluster	Province	Région	
en Ha	Hab / Km ²	Hab / Km ²	Hab / Km ²	Hab / Km ²
5.275,0	113,3	52,1	140,5	226,2



Evolution de l'affectation du sol : variation 2010-2018

	HASTIERE		Cluster	Province	Région
	en Ha	en %	en %	en %	en %
Habitations ménages	24,2	12,8 %	9,9 %	7,1 %	8,5 %
Commerces & industries	-2,7	-24,9 %	8,5 %	4,4 %	4,0 %
Bâtiments publics et divers	8,2	6,4 %	2,7 %	1,1 %	3,8 %
Non bâti	-32,7	-0,7 %	-0,3 %	-0,4 %	-0,6 %

Espace résidentiel par habitant (2018)

La superficie résidentielle par habitant s'obtient en rapportant la superficie totale des terrains résidentiels d'une entité au nombre d'habitants. Par terrains résidentiels, on entend les parcelles qui accueillent les logements (maison, appartements, fermes) mais aussi leurs annexes bâties (cours, garage, remise, serre ...) et non bâties (jardins, potagers, parcs). Le ratio s'exprime en m² par habitant.

	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2010	410,3	495,3	416,9	323,9
2018	415,7	533,3	423,2	334,0
Evolution 2010-2018	1,3 %	7,7 %	1,5 %	3,1 %

* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Parc immobilier : 2010-2018 (nombre de logements)

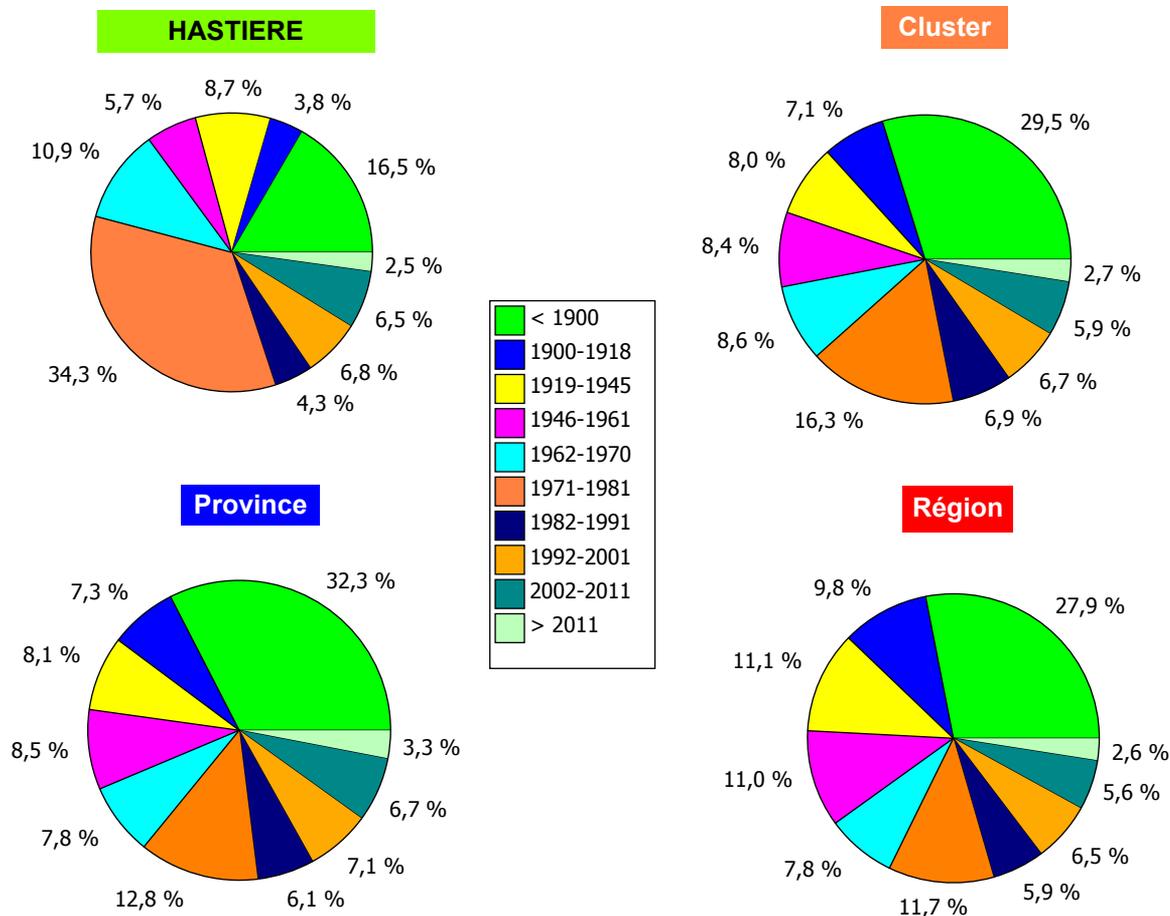
HASTIERE	2010	2018	2018-2010	2018-2010
Maisons de type ouvert	1.514	1.604	90	5,9 %
Maisons demi-fermées	503	520	17	3,4 %
Maisons de type fermé	236	273	37	15,7 %
Buildings & appartements	138	197	59	42,8 %
Maisons de commerce	73	63	-10	-13,7 %
Autres bâtiments	2.060	1.986	-74	-3,6 %
Nombre total	4.524	4.643	119	2,6 %

Parc immobilier : caractéristiques des logements (2018)

	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Nbr moyen d'hab / logement	1,29	1,58	2,14	2,12
% de logements "ouverts" & "1/2 ouv"	45,7 %	58,3 %	61,9 %	52,5 %
% Logement avec SDB	85,9 %	89,4 %	93,3 %	89,2 %
% Bâtiment avec chauffage central	50,1 %	49,9 %	55,9 %	54,9 %
% Bâtim. < 65 m²	22,4 %	12,8 %	8,7 %	15,3 %
% de logements sociaux				

(2012)

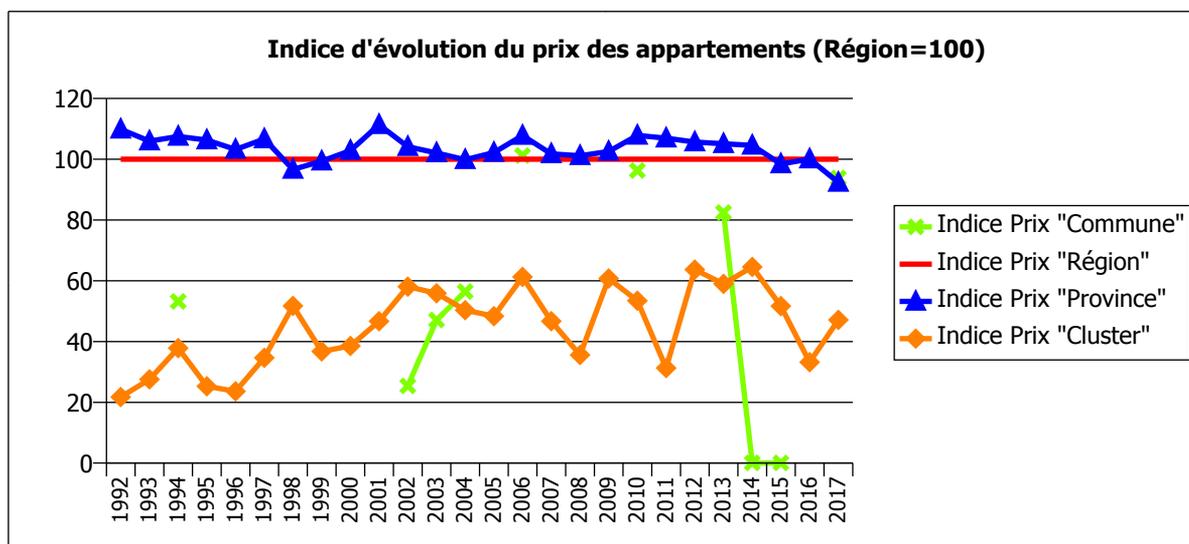
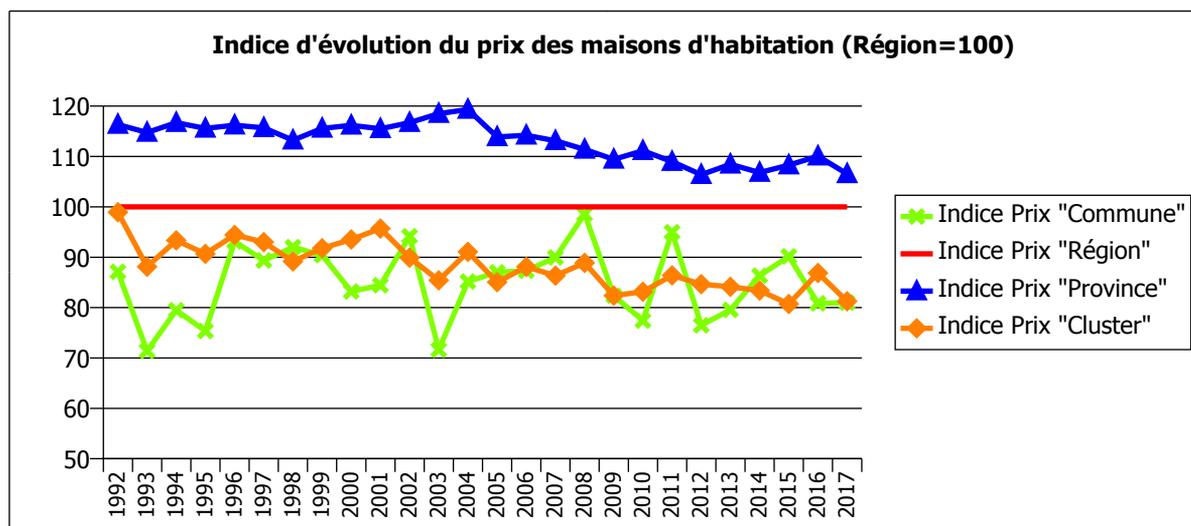
Répartition du bâti par année de construction : 2018



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Activité immobilière : vente de biens immobiliers (1992-2017)

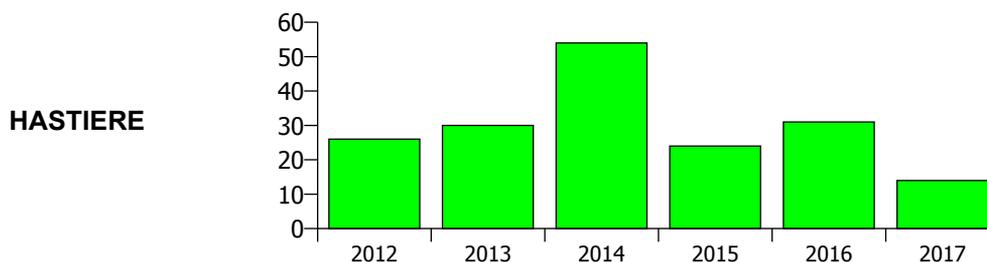
Prix moyen 2017	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Maison d'habitation (px unit)	131.273	131.685	172.708	162.085
Appartement (px unit)	153.429	77.060	150.973	163.467



* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

Activité immobilière : octroi de permis de bâtir (nouvelles constructions - secteur résidentiel)

Evolution du nombre de permis de bâtir pour des nouveaux logements



Nombre de permis de bâtir (nouvelles construct°) pour 1000 logements existants

	HASTIERE	Cluster	Province	Région
2007	10,4	10,0	11,7	9,7
2017	3,0	4,6	8,4	6,4

Viellissement de la population et dynamique immobilière

Le phénomène de vieillissement de la population est associé statistiquement au niveau local à une ancienneté du patrimoine immobilier, à des logements de petite taille, à une certaine faiblesse en termes de confort des logements. La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables. A contrario, les communes qui connaissent une forte expansion démographique enregistrent le plus souvent une forte dynamique immobilière (vente de terrain, permis de bâtir, construction de nouveaux logements,...) ainsi qu'une croissance de leurs bases imposables (revenus cadastraux, impôt des personnes physiques). Le niveau de revenus de la population migrante exerce évidemment aussi une influence non négligeable (cf. les centres urbains accueillant des réfugiés politiques ou des communes touristiques accueillant des pensionnés à revenus élevés).

Revenu cadastral imposable (en EUR/Hab.) par affectation - Evolution 2008-2018

Total		HASTIERE	Cluster	Province	Région
	2008	367,7	443,3	467,2	519,9
	2018	365,1	473,6	483,7	529,1
	Evolut° en %	-0,7 %	6,8 %	3,5 %	1,8 %
Par affectation					
Habitations ménages	2008	229,1	266,3	308,9	332,7
	2018	243,0	307,5	343,6	359,6
	Evolut° en %	6,1 %	15,5 %	11,2 %	8,1 %
Commerces & industries	2008	23,3	94,9	120,0	154,4
	2018	26,4	93,8	107,0	140,7
	Evolut° en %	13,3 %	-1,2 %	-10,8 %	-8,9 %
Bâtiments publics et divers	2008	97,9	45,0	16,3	16,1
	2018	82,3	42,3	13,6	13,9
	Evolut° en %	-15,9 %	-6,1 %	-16,8 %	-13,8 %
Non bâti	2008	17,4	37,1	22,0	16,6
	2018	13,4	30,0	19,5	14,9
	Evolut° en %	-23,1 %	-19,1 %	-11,1 %	-10,2 %

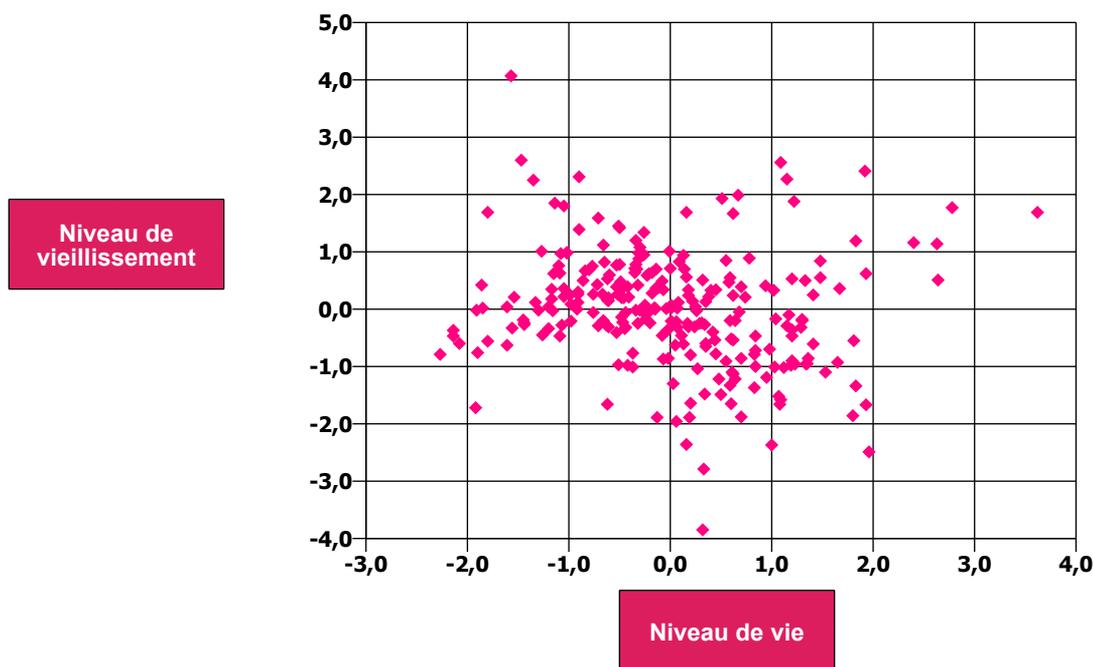
* Source : SPF Economie (Statbel) - Utilisation du sol, parc de bâtiments et vente de biens immobiliers

3.5. Indicateurs synthétiques du vieillissement (Belfius Research, 2017)

Dans le cadre de notre analyse relative à la typologie socio-économique des communes, nous avons sommes appuyés sur les résultats d'une analyse factorielle. Ce traitement statistique consiste à synthétiser les indicateurs de base en créant un nombre réduit de variables synthétiques (les facteurs). Par cette analyse, nous avons notamment mis clairement en évidence un facteur représentatif du niveau de vie et du vieillissement de la population.

Chaque commune obtient un « score factoriel » pour chacun des facteurs sur base des valeurs initiales obtenues pour ses indicateurs de départ. Les facteurs étant standardisés, la moyenne des scores est nulle et la variance est égale à l'unité. Plus la commune présente un score factoriel s'écartant de 0 (positivement ou négativement), plus la commune présente un caractère marqué pour ce facteur.

Scores factoriels : Vieillessement (Y) / Niveau de vie (X)



		Niveau de vie	Vieillessement
Commune	HASTIERE	-1,35	2,25
Cluster	W4	-1,18	1,90
Province	Namur	-0,10	0,09

Interprétation des facteurs "vieillessement" et "niveau de vie"

Concernant le facteur «vieillessement», il regroupe bien entendu des indicateurs spécifiquement démographiques (tels que le % de population âgée, taux de dépendance, % de personnes vivant seule, taux de mortalité,...) mais associe également des indicateurs liés à l'immobilier (ancienneté du patrimoine immobilier, % de logements de petite taille, forte proportion de logements dotés de faible confort). La faible dynamique immobilière et la réduction de la population active s'accompagnent en outre d'un affaiblissement des bases imposables.

Le facteur « niveau de vie » regroupe de nombreux indicateurs relatifs au niveau de revenu de la population (importance du revenu moyen par déclaration, % déclaration de revenus > 25000 €), au confort et à l'équipement des logements (% logements > 125 m², prix moyen de vente des terrains et des habitations, revenus cadastral résidentiel, % ménages équipés PC&internet) ainsi qu'au statut socio-professionnel (% population scolaire de type universitaire, % population active travaillant dans le secteur privé).

4. Infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées *

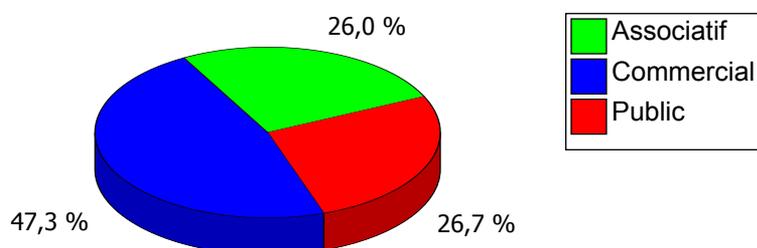
Afin de pouvoir rencontrer efficacement les conséquences du vieillissement de la population, le Parlement wallon a adopté, le 30 avril 2009, un nouveau décret relatif à l'hébergement et à l'accueil des personnes âgées. Dans le prolongement des décrets précédents, la préoccupation de la Région wallonne est de diversifier l'offre d'aide et de soins, de garantir leur qualité et d'assurer à la population des services de proximité bien répartis sur le territoire de la région linguistique de langue française.

4.1. Parc de lits existants (lits agréés)

Parc de lits au niveau régional : 2016

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Maison de Repos		Résidence service		Maison de Repos et de Soins		Total	
		Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	Nbr lits	en %	général	en %
Agréé	Associatif	5.345	21,8 %	918	35,5 %	6.190	29,7 %	12.453	26,0 %
	Commercial	13.276	54,1 %	1.275	49,3 %	8.129	39,0 %	22.680	47,3 %
	Public	5.925	24,1 %	395	15,3 %	6.510	31,3 %	12.830	26,7 %
	Total	24.546	100,0 %	2.588	100,0 %	20.829	100,0 %	47.963	100,0 %

Lits agréés (maisons de repos, MRS et résidences services) par pouvoir organisateur



Centre de jour

Statut Lits	Pouvoir Organisateur	Centre de jour	
		Nbr lits	en %
Agréé	Associatif	237	32,0 %
	Commercial	133	18,0 %
	Public	370	50,0 %
	Total	740	100,0 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Situation au niveau communal et de l'arrondissement

Nombre d'institutions

Nbre maisons de repos et	MRS	HASTIERE	Arrondissement
	Associatif	0	8
	Commercial	1	7
	Public	0	2
Total		1	17

Nbre résidences serv.			
	Associatif	0	1
	Commercial	0	1
	Public	0	0
Total		0	2

Centres de jour			
	Associatif	0	2
	Commercial	0	1
	Public	0	0
Total		0	3

Nombre de lits

Lits agréés		Nombre lits	en %	Nombre lits	en %
Maison de Repos	Associatif	0	0,0 %	346	46,1 %
	Commercial	28	100,0 %	313	41,7 %
	Public	0	0,0 %	91	12,1 %
	Total	28	100,0 %	750	100,0 %

Résidence service	Associatif	0	#DIV/0	20	74,1 %
	Commercial	0	#DIV/0	7	25,9 %
	Public	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Total	0	#DIV/0	27	100,0 %

Centre de jour	Associatif	0	#DIV/0	25	62,5 %
	Commercial	0	#DIV/0	15	37,5 %
	Public	0	#DIV/0	0	0,0 %
	Total	0	#DIV/0	40	100,0 %

Maison de Repos et de Soins	Associatif	0	#DIV/0	343	64,0 %
	Commercial	0	#DIV/0	129	24,1 %
	Public	0	#DIV/0	64	11,9 %
	Total	0	#DIV/0	536	100,0 %

Total		28		1.353	
--------------	--	-----------	--	--------------	--

Programmation des infrastructures d'accueil

Les règles de programmation ne s'appliquent qu'aux seuls établissements pour personnes âgées dont le financement est en grande partie à charge de la sécurité sociale. Il s'agit donc des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des courts séjours et des centres de soins de jour. Conformément au droit européen, les résidences services n'entrent par contre plus dans le champ de la programmation. La capacité maximale des lits de maison de repos est fixée jusqu'au 1 janvier 2016 à 48 431 lits pour l'ensemble du territoire en ce compris les lits de maison de repos reconvertis en lits de maison de repos et de soins. Le nombre de lits par institution est fixé selon une capacité minimale de 50 lits et une capacité maximale de 150 lits

En matière de programmation :

- o la population de référence est fixée aux plus de 75 ans (au lieu de 60 ans précédemment) de manière à établir un lien plus direct avec les besoins réels de la population.
- o L'arrondissement reste la zone de référence garantissant la bonne dispersion des équipements et services sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
- o Afin de garantir le libre choix, une répartition est précisée entre le secteur public (29% au minimum), le secteur privé associatif (21% au minimum) et le secteur privé commercial (50% au maximum).

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

4.2. Taux d'équipement & perspectives démographiques

Niveau d'équipement - 2016

Taux d'équipement : nombre lits (agréés) par rapport à la population de 75 ans et plus.

Type de lit / place accueil	HASTIERE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maison de Repos	5,66 %	7,85 %	8,61 %	7,93 %	9,09 %
Résidence service	0,00 %	0,28 %	0,61 %	0,99 %	0,88 %
Centre de jour	0,00 %	0,42 %	0,15 %	0,38 %	0,25 %
Maison de Repos et de Soins	0,00 %	5,61 %	7,83 %	7,37 %	7,65 %
MRS en hospital	0,00 %	0,29 %	0,00 %	0,22 %	0,41 %
Centre de soins	0,00 %	0,73 %	0,71 %	0,58 %	0,45 %
Total	5,66 %	15,20 %	17,91 %	17,48 %	18,73 %

Perspectives par arrondissement (programmation & population âgée)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits MR et MRS (48.431 au 1/1/2016), soit un taux d'équipement régional de 15,9%

Taux programmation	HASTIERE	Arrond.	Cluster	Province	Région
Maisons de repos & MRS	35,6 %	84,7 %	101,4 %	94,2 %	101,4 %

Evolution de la population des plus de 75 ans (2015-2060) (Source : Bureau du Plan)

En nombre d'habitants	Arrondissement	Province	Région
2016	9.504	40.642	304.785
2025	10.517	46.852	350.432
2035	14.174	63.405	464.221
2045	17.475	76.940	551.214
2060	18.633	83.372	592.152
Taux de croissance 2016-2060	96,1 %	105,1 %	94,3 %

En % pop. totale	Arrondissement	Province	Région
2025	9,2 %	9,1 %	9,4 %
2035	12,0 %	11,8 %	11,9 %
2045	14,4 %	13,9 %	13,8 %
2060	14,9 %	14,4 %	14,3 %

* Source : DG05 - Politique à l'égard des personnes âgées

Création théorique de lits à l'horizon 2025

Taux d'équipement 2025	Arrondissement	Province	Région
Maisons de repos & MRS	12,2 %	13,0 %	14,0 %

Hyp. = maintien taux équipement "Arrond" 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	1.416	207

Hyp. = convergence vers taux équipement régional 2016	Nombre "théorique" de lits	Nombre de lits à créer
Maisons de repos & MRS	1.673	464

Hypothèses relatives à la création théorique du nombre de lits (horizon 2025)

Taux de programmation : rapport entre le taux d'équipement de l'entité et le taux d'équipement régional calculé sur base du moratoire du nombre de lits (48.431), soit un taux d'équipement régional de 15,9%.

Taux d'équipement (2025) : nombre lits agréés actuellement par rapport à la population de 75 ans et plus en 2025.

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « maintien du taux d'équipement "arrondissement" 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour maintenir le taux d'équipement de l'arrondissement constant à celui observé en 2016

Création théorique de lits à l'horizon 2025 – Hypothèse « convergence vers taux d'équipement régional 2016 » : Différence entre le nombre de lits existant actuellement au niveau de l'arrondissement et le nombre lits qu'il serait nécessaire d'obtenir en 2025 compte tenu de l'évolution démographique (75 ans et +) pour converger vers le taux d'équipement régional observé en 2016

4.3. Services d'aide aux familles et aux personnes âgées

Ces services, qui relèvent de la compétence des Régions et Communautés, emploient des aides familiales et des aides seniors qui interviennent au domicile de personnes qui en ont fait la demande et qui vivent une incapacité d'accomplir des actes de la vie journalière. Cette assistance (soins d'hygiène, courses, tâches ménagères, distribution de repas...) permet ainsi, soit le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, soit aux familles de surmonter certaines difficultés liées à des problèmes de santé ou sociaux : familles monoparentales, situations de précarité, maltraitance...

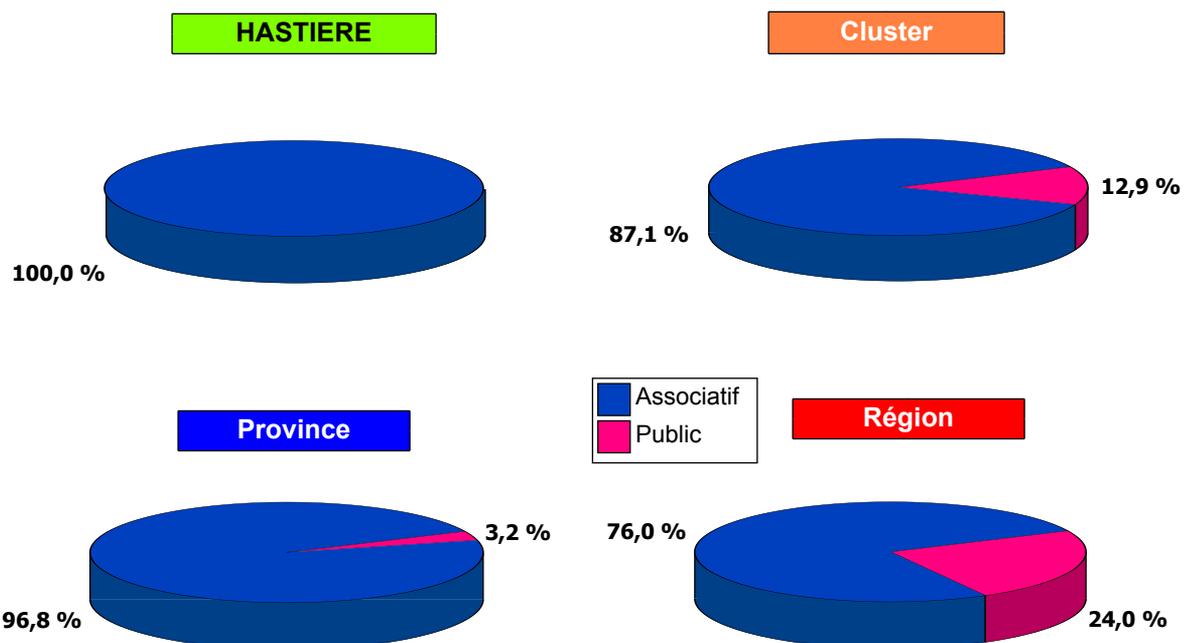
Les services sont agréés sur base du respect de la réglementation, de rapports d'inspection favorables, et des disponibilités budgétaires.

Chaque service se voit octroyer un contingent d'heures subventionnables. Ce contingent est établi sur des critères à la fois territoriaux et démographiques mais aussi sur base du nombre de prestations effectuées au cours des années antérieures.

Les 87 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées couvrent tout le territoire de la Région wallonne (à l'exception des communes de la Communauté germanophone).

Nombres total d'heures (2008)

Pouvoir Organisateur	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Associatif	19.306	198.269	737.034	4.172.639
Public	0	29.245	24.120	1.319.515
Total	19.306	227.514	761.154	5.492.154



Nombre heures par habitant

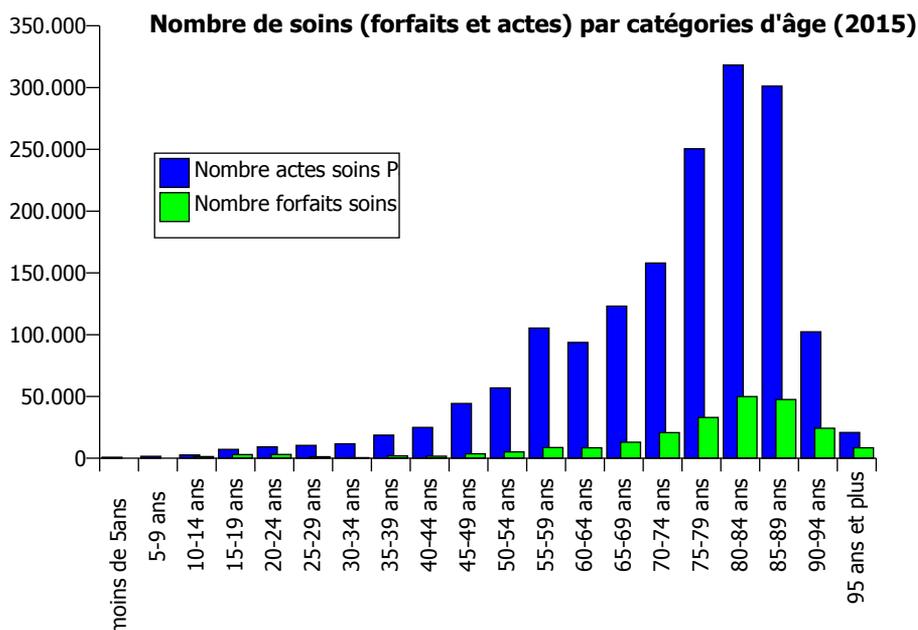
Pouvoir Organisateur	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Associatif	3,56	2,86	1,58	1,21
Public	0,00	0,42	0,05	0,38
Total	3,56	3,28	1,64	1,59

Nombre heures par habitant de 65 ans et +

Pouvoir Organisateur	HASTIERE	Cluster	Province	Région
Associatif	18,0	15,3	9,8	7,4
Public	0,0	2,2	0,3	2,3
Total	18,0	17,5	10,1	9,7

4.4. Soins infirmiers à domicile (par arrondissement)

Arrondissement	Nombre actes soins	Nombre forfaits soins
2010	1.563.366	228.289
2015	1.789.998	291.370
Evolution 2010-15	14,5 %	27,6 %



Les soins infirmiers à domicile

Les soins infirmiers à domicile interviennent à différents niveaux. Dans la plupart des cas, une prescription médicale est nécessaire, et, pour certaines situations, l'accord du médecin-conseil est indispensable.

Les soins infirmiers courants à l'acte

Ceux-ci peuvent être de simples soins d'hygiène, des prestations techniques ou à l'acte. Ces soins sont généralement d'une durée limitée dans le temps, leur remboursement n'est donc pas au forfait mais bien par prestations. Ces soins découlent généralement d'une maladie ou d'un accident qui nécessite un traitement par injections ou suite à une intervention chirurgicale nécessitant une aide provisoire pour les soins d'hygiène.

Les forfaits de soins pour patients lourdement dépendants

Dans certains cas chroniques, pour des patients plus lourdement dépendants, les soins infirmiers ne se limitent pas forcément à un acte et doivent être prestés durablement. Il y a 3 types de forfaits (A,B,C) de soins qui sont attribués sur des critères bien précis et toujours sur prescription médicale et avec l'accord du médecin-conseil de la mutualité.

En fonction du degré de dépendance du patient (pour se laver, aller aux toilettes, se nourrir, s'habiller...) et des soins qu'il nécessite sur base de l'échelle de Katz, le forfait A, B ou C peut-être attribué.

Les forfaits pour patients dépendants, accordés une seule fois par journée de soins, couvrent l'ensemble des soins infirmiers pour un patient en fonction de son état de dépendance :

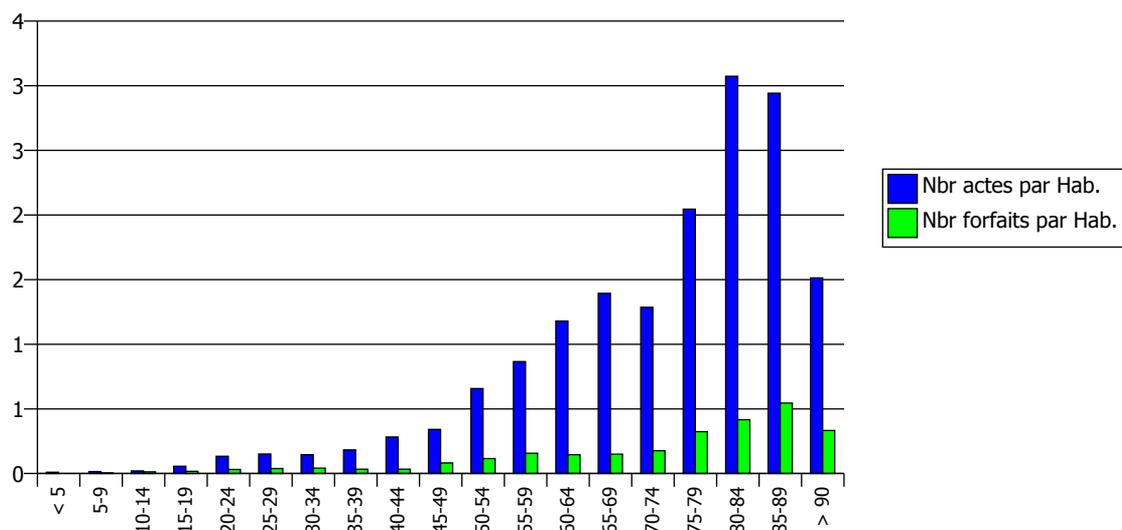
- Le forfait A est appliqué pour un patient à dépendance modérée.
- Le forfait B est appliqué pour un patient à dépendance importante.
- Le forfait C est appliqué pour un patient à dépendance très lourde.

On constate une très forte progression du nombre d'actes et de forfaits en fonction des tranches d'âge .

Nombre d'actes et de forfaits par habitant

	Nbr actes par Hab.	Nbr forfaits par Hab.
2010	14,7	2,1
2015	16,3	2,7
Evolution 2010-15	11,1 %	23,8 %

Nombre d'actes et de forfaits de soins par habitant (2015) en fonction de l'âge



Analyse comparative

Forfaits par hab.	Arrond	Province	Région
Moins de 15 ans	0,02		
15-39 ans	0,16		
40-64 ans	0,53		
65-79 ans	0,65		
80 ans et +	0,96		
Total	2,32		

Actes par hab.	Arrond.	Province	Région
Moins de 15 ans	0,04		
15-39 ans	0,67		
40-64 ans	3,33		
65-79 ans	4,72		
80 ans et +	6,02		
Total	14,78		

Annexe : Composition du cluster socio-économique (Belfius, 2018)

Code	Dénomination du cluster
W4	Communes rurales touristiques avec vieillissement de la population

Pour plus d'information www.belfius.be/nosetudes

Province	Commune
Hainaut	CHIMAY
Luxembourg	BOUILLON
	DURBUY
	FLORENVILLE
	LA ROCHE EN ARDENNE
	SAINT-HUBERT
Namur	COUVIN
	HASTIERE
	VIROINVAL
	VRESSE-SUR-SEMOIS

Nombre de communes (groupe de comparaison)

Cluster	Province	Région

Table des matières

Introduction - Le PST : notions principales	3
Objectifs stratégiques et opérationnels	5
Nos projets	7
Synthèse budgétaire.....	9
Annexes - Fiches projets	11
Annexes - Statistiques.....	29
Table des matières.....	61